

L'"Ariège pittoresque

┃ L'Ariège pittoresque. 1913/08/14.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

N° 198

1913

14 Février

LA RIEGE

2^e ANNÉE - N° 61

+ + 14 Février 1913 + +

Pittoresque

Revue hebdomadaire illustrée



Rédaction
et
Administration
Imprimerie FRA & C^{ie}
- FOIX -
Abonnements
1'an 7^{fr}, 6 mois 4^{fr}

Industrie
COMMERCE
ARCHÉOLOGIE
HISTOIRE
Tourisme, Sports
Informations.

PARAISANT LE JEUDI
Le Numéro 015^c

H. Desprez

AVIS

Plusieurs centaines d'articles remarquables, intéressant tous exclusivement l'Ariège, ont déjà été mis à notre disposition par des collaborateurs aussi compétents que dévoués. Ces précieux documents sont conservés dans les cartons de la Rédaction et seront publiés en temps opportun, suivant les exigences de l'actualité et la diversité des saisons. D'autres sont en préparation et nous seront fournis, pour ainsi dire, à jet continu.

Nous recommandons vivement à tous nos abonnés et lecteurs de collectionner avec le plus grand soin les numéros de la Revue, car elle est appelée à constituer plus tard la somme la plus complète, la plus variée, la plus attrayante des connaissances historiques, archéologiques, géologiques, paléontologiques, industrielles, artistiques qu'il importe aux Ariégeois de posséder sur leur beau pays.

Dans nos plus prochains numéros nous publierons : l'Arize, le Salat, l'Ilers, la Lèze, le Volp; les moulins de Pamiers autrefois et aujourd'hui; l'antiesclavagisme à Pamiers au Moyen Age; mythologie des Pyrénées centrales; ruines romaines dans le Couserans et dans le Comté de Foix; la chasse à l'ours autrefois et aujourd'hui dans l'Ariège; la petite propriété dans l'Ariège; études sur le passé des hautes vallées de l'Aude; pays de Quérigut; l'astronome Vidal, de Mirepoix; les volontaires de l'Ariège, pendant la Révolution; l'ingénieur Mercadier; l'ingénieur Bonnetat; Adolphe d'Assier; le moraliste Mauriel, de Bélesta; diverses études sur Saint Girons, Saint-Lizier, la vallée de Bethmale la fosse aux palombes dans la Belongue; un Jack l'Eventreur ariégeois au XVIII^e siècle. B Ferrage, de Ceseau; proverbes patois du Couserans, nouvelle édition refondue et mise à jour, par M. l'abbé Castet, curé de Lorp; Auger de Montfaucou, évêque de Couserans; Maurin de Montlaur, abbé de Saint-Antonin de Pamiers; droits seigneuriaux, hommages et redevances d'autrefois; le château de Montségur et le lac du Comte; mœurs et coutumes des peuples anté-historiques de l'Ariège; le village frontière de l'Hospitalet; les industries éteintes du canton d'Ax; études sur les gentilshommes verriers de l'Ariège; l'ancienne navigabilité des cours d'eau de l'Ariège; Notre-Dame de Château-Verdun; Notre-Dame de l'Izard; Notre-Dame du Val d'Amour; Notre-Dame de Vals, de Teilhet; la grande fromagerie d'Oust; le château de Terride; le château de Lérans; le château de Marceilhas; étude d'ensemble sur tous les anciens châteaux de l'Ariège; trois frères ariégeois généraux en même temps: les Espert; le collège de Pamiers pendant la Révolution; les anciennes maladies dans l'Ariège; la Corporation des médecins et chirurgiens de Pamiers; monographie de toutes les églises anciennes de l'Ariège; nombreuses biographies d'Ariégeois célèbres; le grelot du Courbas; la Société métallurgique de l'Ariège; un universitaire éminent, M. Thomas Choit, principal des collèges de Castres et de Pamiers; études historiques sur Ussat et Orjolac; étude sur Foncirgue; voyage à travers l'Ariège; la montagne d'Ariège; les richesses minéralogiques de l'Ariège; les excursions à faire dans l'Ariège; l'Ariège économique, industrielle, commerciale; légendes ariégeoises; études sur Ax, Aulus, Audinac, Saverdun, Lézat, Prat, Mazères, Mirepoix, la Bastide-de-Sérou; les chemins de transhumance dans le Couserans la danse à Foix au XVII^e siècle; les Sarrazins dans l'Ariège; les guerres de Religion; études forestières; l'oie de Toulouse; la phthisie et les eaux

minérales de l'Ariège; les anciens parages dans l'Ariège; l'œuvre humanitaire de trois évêques couseranais; les chevaux du Comté de Foix et du Couserans; le Pays de Foix sous Gaston Phœbus; études sur la grande Révolution et sur la Révolution de 1848; l'antique sanctuaire de Notre-Dame du Marsan; les grottes de l'Ariège; les dolmens de l'Ariège; le lac du Garbet, les anciennes pénalités; procès intentés aux animaux; etc., etc., etc.....

Raffineries et Sucrieries d'Egypte. — Rappelons que tous les porteurs d'actions, obligations et parts de fondateur achetées avant le krack peuvent obtenir le remboursement de leurs pertes, même s'ils ont vendu ou échangé leurs titres depuis cette époque.
Pour tous renseignements s'adresser au bureau du journal.

PETITS PROPRIÉTAIRES ET LECTEURS !!! RETENEZ BIEN CECI :

Un ouvrage sensationnel vous est offert pour construire vos villas, vos chalets vous-même sans le concours d'un architecte!! avec **"LA POPULAIRE"**, ouvrage déposé, seul de son genre

Pour faire et faciliter votre choix: catalogue comprenant nos études sur quantité de projets à construire, de 4,000 à 15,000 francs, accompagnés de plans, façades, devis descriptif et de notre système préconisé.

Cet ouvrage est d'une telle utilité, et nombreux sont les architectes et entrepreneurs qui s'en servent dans les départements de la Seine-et-Oise et Oise pour exécuter les travaux de leurs clients!!!

Envoi franco de **"LA POPULAIRE"** contre mandat postal de 8 francs adressé à **M E HENRIET**, auteur de l'ouvrage, directeur de l'Architecture pour tous, 121, Grande Rue, à Nogent-sur-Marne (Seine).

ASTHME

Soulagement et Guérison
par les Cigarettes ou la Poudre **ESPIC**
2 fr. la Boîte Toutes Pharmacies, GROS: 20, rue St-Lazare, Paris.
Exiger la signature de J. ESPIC sur chaque cigarette.

Une ligne 15 fr. par an } donnant droit
Deux lignes 20 fr. — } à l'abonnement.

PAYABLE PAR TRIMESTRE.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. CASSAGNE. — Draperies, soieries, bonneterie, tissus en tous genres, corsets, etc., etc. Spécialités en toiles, linges de table et de toilette et lingerie, rue Delcassé.

HOTEL MONTAUT. — Cuisine renommée, fabricant des pâtés "A Gaston de Foix".

F. ROQUES, tailleur civil et militaire, ex-coupeur de la maison Schammel de Paris, rue Théophile-Delcassé et rue du Rival.

PAUL PÉRIÉS, mécanicien, cours Bouyghères. — Armes, cycles, autos, machines à coudre, stock de pneus, vente, location, échanges, réparations, accessoires. — Facilités de paiement.

AU LOUVRE, rue Théophile-Delcassé, Foix. — Lingerie, ganterie, bonneterie, soierie, layettes, corsets, paletots, jupons, corsages, draps et taies brodés, linges de table et de toilette, bretelles, etc.

FOIX

AX

HOTEL DE LA GARE, Not trères. — Autobus de Bourg-Madame

GARAGE CASTEL, avenue de la Gare. Cycles et automobiles. Location pour excursions. — Stock "Dunlop", "Continental".

GRAND HOTEL DU PARC ET MODERNE. — MARIS, propr^{re}. — Entièrement reconstruit à neuf avec tout le confort moderne.

LAVELANET

G. SARTRE, coiffeur. — Parfumeries de premières marques. — Coiffures de dames. — Ondulations. — Postiches — Travail soigné. — Service antiseptique. — Chapellerie. — Cols.

A. BABY, armurier-mécanicien, ex-ouvrier de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. — Armes de précision — Cycles des meilleures marques. — Machines à coudre, accessoires, munitions, réparations, location. — Prix modérés. — Vente à crédit. — Envoi catalogues et conditions sur demande.

TARASCON

CAFÉ-RESTAURANT DU MIDI, tenu par M. et Mme Régis Auriol, place des Platanes et du Jardinage. — Maison de premier ordre, recommandée aux touristes, excursionnistes, voyageurs, baigneurs et à toutes les personnes qui, de passage à Tarascon, désirent faire un bon déjeuner ou un excellent dîner.

PAMIERS

PIERRE GAILLAGOT. Assurances, achat et vente de propriétés, prêts hypothécaires.

ST-LIZIER

HOTEL DE LA TOUR. — Recommandé aux touristes. — Appartements pour villégiature.

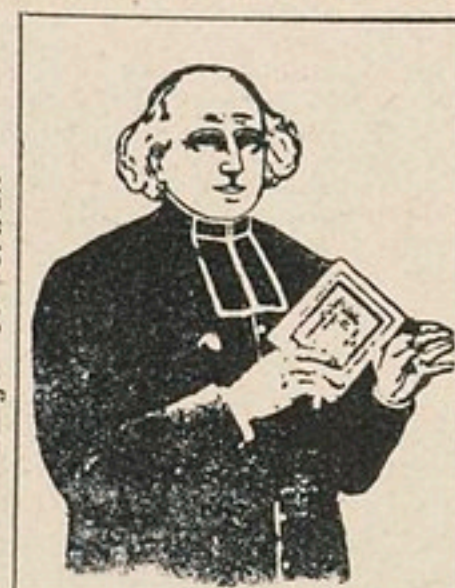
USSAT

A LOUER Villa meublée comprenant: salle à manger, cuisine et cinq chambres.

LES BAINS

S'adresser à la Roseraie, Orjolac, par Ussat-les-Bains.

LE SECRET DU CURÉ DE DEUIL



Exigez ce portrait et le nom du préparateur: Duvergier.

Si vous éprouvez quelques maux, douleurs, vertiges, écrivez à Monsieur **Duvergier**, pharmacien, à **Bois-Colombes**, il vous enverra une brochure gratis et en ajoutant 1.50 en timbres-poste un paquet de plantes constituant la **recette du Curé de Deuil**. Cette recette composée de plantes sauvages constitue le meilleur dépuratif connu ayant fait ses preuves depuis UN siècle de bonne renommée.

La **Tisane du Curé de Deuil**, est tout particulièrement employée contre le **Rhumatisme**, la **Goutte**, les **Maladies de Peau**, l'**Obésité**, les **Migraines périodiques**, les **Maladies Intérieures**, les **Dangers du retour d'âge**, **Chaleurs**, **Congestions**.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES DU MONDE ENTIER

VOULEZ-VOUS

VENDRE ou ACHETER
OBJETS D'ART ANCIENS

ADRESSEZ-VOUS

à **M. BOURRET**

EXPERT

9, Rue Clémence-Isaure, 9

TOULOUSE

L'Ariège

2^{me} Année. — N° 61.

Jeu'di 14 Août 1913

Pittoresque

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Industrie & Commerce & Agriculture
Tourisme & Sports
Archéologie & Histoire & Actualités
Informations



ABONNEMENTS

	Un an.	Six mois
Ariège et départements limitrophes.	7 fr. 4 fr.	
Autres départements.	8 fr. 5 fr.	
Étranger	12 fr. 7 fr.	

SOMMAIRE

Hippolyte Marcaillou-d'Ayméric	Toussaint NIGOUL.
Substructions d'une tour carrée du moyen âge, à Saint-Martin-de-Caralp	VIATOR.
Une croix bien placée.	La RÉDACTION.
Éphémérides de Pamiers	Jules de LAHONDÈS.
A la gloire d Ax-les-Thermes.	J. GRATELOT-LEMERCIER.
Charivaris.	E. PÉLISSIER.
Les Archives de l'ancienne Administration des eaux et forêts, à Toulouse.	Georges BAZIN.
A Ax-les-Thermes, au Casino, un bal d'enfants.	Toussaint NIGOUL.
Après la moisson.	C. GARNIER.
L'élevage du cheval dans le Biros, sous l'ancien Régime	Le COUSÉRNAIS.
Echos Ariégeois.	
Nécrologie.	Eugène DESROCHERS.
Un nouvel impôt sur les bois.	Gustave COSTE.

Nos gravures : M. Hippolyte Marcaillou-d'Ayméric. — Arignac : Une carrière de gypse. — Meeting de grévistes dans le nouveau parc, près de l'Union Syndicaliste, à Milan. — Carabiniers enlevant les pierres mises par les grévistes sur les rails du tramway. — Un départ de Garbero, à Genève. — M. Deperdussin, constructeur d'aéroplanes.

Hippolyte Marcaillou-d'Ayméric

Le lundi 11 octobre 1909, à six heures du soir, à Ax, Hippolyte Marcaillou s'affaissait subitement dans sa chambre, et, malgré toutes les tentatives des médecins, aussitôt accourus, expirait dans la nuit.

Rien n'avait fait prévoir une si soudaine mort (1), car, l'instant d'avant, il causait tranquillement et joyeusement, dans la rue, avec deux voisins de ses amis, qui, accourus des premiers auprès du mourant, aidèrent à le placer sur son lit.

L'apoplexie avait fait son œuvre, brutalement, sans pitié pour la femme affolée et les petits enfants en larmes, avec son implacable et froide cruauté.

La nouvelle, parvenue à Rabat, y attristait les nombreuses personnes qui ont conservé le souvenir du vénérable curé Rivière qui, décédé dans sa 98^e année, repose au cimetière, autour de l'église gothique que, pendant tout son long sacerdoce, il remplit de sa foi, de son courage, de son activité.

Il était l'oncle d'Hippolyte, par sa sœur, Céline Rivière, décédée en 1892, veuve d'Honoré Marcaillou, pharmacien, mort en 1872, laissant à leur fils Hippolyte la charge de la pharmacie et l'exemple de leurs vertus. Je crois devoir ajouter que Mme Marcaillou, très au courant des choses de la pharmacie, fut, jusqu'à sa mort, le meilleur auxiliaire de son fils.

J'ai sous les yeux sa photographie et celle de son mari, deux nobles figures. Sur l'une, on lit : « Elle fut le modèle de la meilleure des mères »,

(1) Selon nous, M. Hippolyte Marcaillou, aussi bien que notre intime et inoubliable ami M. l'abbé Alexandre Marcaillou, son digne frère, tous deux véritables bénédictins, bourreaux de travail, chercheurs infatigables, pionniers exemplaires de la science, admirablement épris du vrai, du beau et du bien, ont été prématurément terrassés par l'extraordinaire effort intellectuel auquel ils se sont livrés avec un désintéressement sans égal. Leur mémoire honore infiniment notre chère Ariège.
Eugène FERRAN.

et, sur l'autre : « Ses traits reflétaient la beauté de son âme. La droiture et la bonté faisaient l'ornement de son cœur ».

J'ai été baptisé par le curé Rivière et confirmé souvent dans mon enfance, par des calottes échappées de sa main preste et lourde. Au fond, un excellent homme. Mon enfance est pleine de son souvenir.

C'était, au physique, une sorte d'hercule, grand et fort, avec le sang vif et bouillonnant. Au surplus, voici un fait qui témoigne de son courage et de sa vigueur.

Un jour de l'An 1814, — et ceci est de l'histoire — à Toulouse, au grand séminaire de l'Esquille, où il terminait ses études pour la prêtrise, le bruit se répandit que, dans la nuit, la berline qui ramenait de Fontainebleau à Rome le pape Pie VII, devait passer près de la ville. Tout le séminaire se porta à sa rencontre; et, blottis derrière un talus du fossé, ces messieurs attendirent.

La berline arriva au grand trot de ses chevaux, escortée par une forte garde. D'un même élan, les séminaristes bondirent et se dressèrent devant elle, criant : « Nous voulons voir notre Saint-Père ! Nous voulons sa bénédiction ! » L'abbé Rivière s'était précipité à la tête des chevaux, et, cramponné aux brides, les maintenait. « Arrière donc ! » clamait le chef de l'escorte sur son cheval; tandis que le postillon, le fouet levé, allait frapper l'intrépide abbé Rivière. Heureusement que, de l'intérieur de la berline, une voix commanda : Arrêtez ! — la voix de l'officier qui accompagnait le noble prisonnier. Le Saint-Père apparut alors à la portière et donna sa bénédiction.

J'entends encore notre vieux curé racontant au village l'événement.

Bien que, à l'époque où me reportent ces souvenirs, je ne fusse qu'un enfant, j'ai conservé dans mes yeux les figures de cette belle famille des Marcaillou-Rivière aperçues dans leurs visites au curé de Rabat.

C'était d'abord Baptistou Rivière qui, au lutrin, charmait l'église de sa voix chaude de ténor. Puis, Casimir Rivière, actuellement curé de Bénac, dernier survivant des Rivière. Venait ensuite, côté des Marcaillou, Alphonse, que j'ai connu au Collège de Pamiers, moi dans les *petits*, lui, dans les *grands*, parmi les Laborde, les Griih, les Vasilières, les Subra, les de Serres, les Charly, etc., toute cette génération de beaux et virils jeunes gens, aujourd'hui à peu près disparus !

Monté très vite au grade de chirurgien-major dans l'armée, Alphonse Marcaillou est mort il y a six ans, en mer, au retour d'un voyage en Egypte, où une parente malade, l'avait appelé. A ses côtés, j'ai comme un poétique plaisir d'enfant à évoquer la douce et jolie image de sa sœur, Zénobie, qui, à la vie et aux plaisirs du monde, pour lesquels sa beauté et son esprit étaient faits, préféra le silence et l'austérité du cloître. Aimée et vénérée de tout Bordeaux, elle est morte, il y a quatre ans, Supérieure des Sœurs de l'Hospice Saint-André.

Ensuite, le doux et savant abbé Alexandre Marcaillou, mort également aumônier du Convent et du Pensionnat du Saint-Nom de Jésus, à Ax. Je conserve les bonnes heures passées en sa littéraire et instructive société. Le quatrième est Clément Marcaillou, médecin à Blidah, le seul survivant de la famille Marcaillou. Et, tout à fait là-haut, en remontant un peu dans le passé, couronnant la famille d'une flamme de génie, Marcaillou le musicien, l'auteur d'*Indiana*, du *Torrent* et autres valse que nos mères ont dansées. Hippolyte était le dernier. Je l'ai particulièrement connu et

apprécié pendant une saison à Ax, dans sa maison, dans la chambre où je succédai à Albert Tournier, devenu, depuis, député de Pamiers. Tournier ! Marcaillou ! Spontanément, fatidiquement, ces deux figures se dressent tout à coup devant mes yeux. Et je les vois, presque du même âge, morts presque en même temps, en 1909, et presque de la même mort, à peu de distance l'un de l'autre, celui-là à Ussat, et celui-ci à Ax.

Vous, lecteur, qui vous arrêtez peut-être à cette page, connaissez-vous l'*Annuaire de l'Ariège* de 1908 ? Un superbe volume de luxe, avec de magnifiques vues de villes, de villages, de montagnes. Ravissantes photogravures signées : Builles, Fra (éditeur du livre), Labouche, Depeyre, Trutat, Delgay et Sans, de Saurat.

Connaissez-vous le beau livre ? — Non. — Eh bien, feuilletons-le ensemble.

À côté des belles vues et des jolis tableaux, nous trouvons, très ressemblants, bien campés, très vivants, les personnages marquants et souvent illustres du département, — illustres surtout par la place qu'ils ont tenue, ou qu'ils occupent encore au Parlement, au Gouvernement, à nos assemblées départementales ; et, quelques-uns, dans la Littérature et dans l'Art.

Nous y voyons le préfet de l'heure, sous son beau claque en bataille, sa belle barbe, la poitrine, les manchettes, le tour du frac plaqués d'argent.

Nous y voyons M. de Bellissen, ancien député, que j'ai connu, charmant et distingué gentilhomme, au premier comité de l'*Amicale* de Paris. Lui aussi est superbement campé dans son bel habit chamarré de consul général de France à l'étranger. Mais ici, la broderie s'impose : Nous sommes en Russie, en Allemagne, en Espagne, dans des monarchies où ce décor est de rigueur. Mais chez nous, en France, dans une République qui se targue des pratiques, de l'esprit et des mœurs de la Révolution ? Avouons que ces chamarrures préfectorales auraient été mal venues des conventionnels en mission aux armées et dans les départements, qui, comme notamment Jean Bon-Saint-André, Carnot, Danton, Saint-Just, Lakanal, se contentaient du lourd manteau de voyage et de la simple écharpe tricolore passée autour des reins. Je sais bien ! le chapeau de Barras, avec plumet monumental ! et son habit à ramages ! Mais on était sous le Directoire, auquel, d'ailleurs, notre République ressemble par tant de points.

Ah ! oui, Gambetta avait raison : *les temps héroïques sont passés !* Ça se voit bien à cette débauche de décorations, de rubans, de palmes, d'argenterie. — Passons ! — Arrêtons-nous cependant pour en constater le côté vraiment artistique, à deux figures de l'*Annuaire*, deux têtes très expressives, d'un ferme et fort dessin. C'est bien là le pauvre Albert Tournier, mon ancien camarade de Paris, aux heures de la jeunesse fière, indépendante, inclinée vers les lettres ! Et c'est bien Emile Béjot qui, toute sa vie, fut le professeur de musique, l'artiste consciencieux, bon, doux, charmant, de notre Collège de Pamiers. Oui, quelles têtes, et quel dessin ! On croirait vraiment que l'une a été crayonnée par Rembrandt, et l'autre par Holbein.

Les autres portraits sont de belles photographies, bien venues, vivantes et parlantes, dignes de leur notice. Mais, comme ces messieurs sont encore, heureusement, de ce monde, je m'arrête devant leur modestie.

À la page 260 de l'*Annuaire de l'Ariège* de 1908, nous trouvons Hippolyte Marcaillou en buste avec la notice suivante :

« Né à Ax-les-Thermes le 6 novembre 1855. Pharmacien de 1^{re} classe. Lauréat et ex-préparateur de chimie et de pharmacie à l'École de Médecine et de Pharmacie de Rennes. 1^{er} prix, médaille d'or de l'École supérieure de Pharmacie de Montpellier, etc., etc. Toute une suite de diplômes et de distinctions qui témoignent de l'ascension constante du praticien et du savant dans sa profession ».

Je ne veux retenir de la longue et élogieuse nomenclature que le 1^{er} prix avec médaille de vermeil, attribué à sa monographie de la ville d'Ax, et le

1^{er} prix au concours de 1903 de la *Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, pour son *Catalogue raisonné de la Flore du bassin de la Haute Ariège*.

C'est par ce côté surtout — le botaniste — que sa figure m'attire et me retient.

Le visage est agréable par l'orbe de son front, de ses joues et du menton. La moustache, assez épaisse, laisse entrevoir sa bouche aux lèvres bonnes et fines. Le nez est droit, bien dessiné. Le front, intelligent et ferme, avance sous les cheveux coupés courts. J'entends que le portrait est de la virile jeunesse confinante à l'âge mûr. L'œil, fixe et tendu, dénote la persévérance et la loyauté dans l'investigation de la pensée.

À la boutonnrière du veston croisé sur la poitrine, une décoration. Je me trompe, une fleur blanche. Quelle peut bien être cette fleur ? Sa photographie, un peu floue sur ce point, ne permet pas de la reconnaître. Est-ce une rose, la Reine des Neiges, autrement dite l'Étendard de Jeanne-d'Arc ? —

Non ; car, bien qu'elle ait la blancheur immaculée de la neige, la belle reine ne pousse pas sur les monts. Est-ce Mademoiselle de Sombreuil ? — Non, encore, car la blanche, pure et courageuse enfant ne se plaît que dans les parterres de nos jardins. Est-ce le blanc Chrysanthème, aux pétales touffus, ami des Morts, qui, aux premiers jours de novembre, va décorer leur tombe et leur dire nos souvenirs ? — Pas davantage, malgré sa pieuse signification. Est-ce le Perce-Neige qui annonce, là-haut, dans la montagne, le printemps ? — Non encore ; le Perce-Neige est plus grêle et moins touffu. Est-ce la fleur sauvage et dure de la Gentiane amère, qui se plaît aux flancs gazonnés des sommets ? — Peut-être.

Qui que tu sois, fleur mystérieuse, tu es bien là, à ta place, à cette humble boutonnrière. Tu y fais meilleure figure que les banales décorations qui s'évalent sur la poitrine de tant de cuistres et de vaniteuses nullités. Ah ! fleur modeste de la modeste nature, que tant belle tu es !

Hippolyte Marcaillou est, lui aussi,

dans son cadre, à l'entrée des 40 pages par lui consacrées à l'histoire de sa chère ville d'Ax et des autres communes du canton : Ascou, l'Hospitalet, Ignaux, Mérens, Montaillou, Orgeix, Orlu, Perles-Castelet, Prades, Savignac, Sorceat, Tignac, Vaychis.

On y trouve, clairement, sobrement racontées, ainsi qu'il convient à un disert et scrupuleux historiographe, l'histoire d'Ax à partir de l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours. Nous y sentons, par le développement acquis et la renommée de ses eaux, le grand avenir que sera pour elle demain, quand la locomotive du *Transpyrénéen* va mettre là, à ce point si propice de la vallée, la main de l'Espagne dans notre main. Lisez, lisez ces pages, vous ne perdrez pas votre temps.

Quant à moi, il me faut, en cette rapide étude, me limiter. C'est, d'ailleurs, je le répète, le botaniste surtout qui arrête mon crayon. Il m'apparaît, avec la fiévreuse passion du chercheur, dans la simple anecdote que voici :

Un jour, à une visite que nous fîmes ensemble au village d'Orlu, encore tout bouleversé par la terrible avalanche, si bien chantée par notre regretté poète Lafagette, nous devisions sur la beauté sauvage de ce superbe coin de notre montagne ariégeoise. Un tableau, d'un contraste comme on en voit peu, comme je n'en ai jamais rencontré dans les Alpes ni dans nos Pyrénées. Et, de fait, voyez donc, dans la longue percée de la petite vallée s'étendant vers Orlu, voyez, d'un côté, à gauche, cette suite de roches arides, ravagées, déchiquetées par les orages, calcinées par le soleil, avec cette patine que le temps, ce grand artiste, se plaît à mettre sur ses œuvres. Et, à droite, séparée d'elles seulement par le gave qui, doucement, caresse ses blancs cailloux, voyez cette haute futaie, verte jusqu'en bas, étalant ses chênes et ses hêtres séculaires sur les hauteurs, vers le grand lac de Naguille ! Quel superbe et délicieux contraste ! Et, au bout de tout cela, à l'extrémité de la vallée, cette oasis où était la forge d'Orlu, dont les traces ont disparu sous de grands arbres sur lesquels la magnifique cascade secoue son écume et la poussière de ses eaux.



M. HIPPOLYTE MARCAILLOU-D'AYMÉRIC

Existe-t-elle encore, la vieille cascade ? bondit-elle toujours dans son couloir de noires roches. elle, que l'éternelle nature paraissait avoir voulu faire éternelle ? Non. Disparue, embouteillée, avalée par cette reine du jour, avide et insatiable, la reine de l'Industrie moderne, l'Electricité ?

Nous devisions tranquillement sur ces tableaux, sur ces spectacles, lorsque, entrant dans les préoccupations habituelles de mon compagnon, je demandai :

— La flore doit être riche et belle sur ces hauteurs ?

— Sans doute. Seulement, je n'y ai point trouvé la fleur que j'y ai tant cherchée. Elle est, d'ailleurs, très rare, presque introuvable dans notre versant ariégeois. Elle y est pourtant. Tenez, vous l'avez, vous, à Rabat, dans votre montagne.

Intrigué, je questionnai :

— Comment est-elle et où est-elle ?

— C'est une graminée d'un blanc teinté de rose. Elle vient au bord d'un ruisseau, une source voisine de l'Etang-Bleu.

— Vous l'y avez donc vue ?

— Moi, non ; mais un pâtre qui, à cette saison, garde dans ces parages ses brebis. Il l'a vue, il me l'a décrite avec la plus exacte précision. Je vous dis que c'est elle. Elle est dans ce moment dans son joli épanouissement, qui, malheureusement, durera peu. Ah ! si je n'étais pas tant tenu par ma pharmacie et par la saison qui bat son plein !

— Qu'à cela ne tienne ! Donnez-moi le nom du pâtre, j'irai l'y quêrir.

— Il se nomme... on l'appelle Cathoulic, un sobriquet, sans doute.

— Cela suffit : dans nos villages, le sobriquet l'emporte sur le nom.

Le lendemain, à l'heure la plus matinale, sans rien dire de ma fugue, je partis. On est si heureux de pouvoir procurer une joie à un savant ! Et le lendemain, au lever du soleil, j'étais à l'Etang-Bleu. Le pâtre ronflait dans sa cabane, faite de quelques pierres assemblées, avec, pour couvert, quelques mottes de dur gazon sur un treillis de branches de coudrier, pendant que le troupeau broutait dans la gorge qui monte vers Suc. Je le réveillai doucement, et, l'instant d'après, nous cueillions la fleur effectivement de lui connue, et, le soir même, je l'apportai à Marcaillou. L'explosion de sa joie est une des bonnes impressions de ma vie. J'ai plaisir à faire revivre un instant à cette heure sa chère figure.

Toussaint NIGOUL.

Ax, 10 août 1913.

Substructions d'une Tour Carrée du Moyen Âge A SAINT-MARTIN-DE-CARALP

En 1894, au sommet du roc de Saint-Martin-de-Caralp, à quelques kilomètres de Foix, des fouilles, faites pour l'établissement d'une cabane, amenèrent la découverte de substructions entièrement cachées sous les broussailles. On se trouva en présence des fondations d'une tour rectangulaire pouvant avoir environ dix mètres de long sur cinq de large, qui occupait autrefois la cime du plateau. A l'intérieur de l'édifice, on mit à jour des fragments de poterie, des foyers, des débris de cuisine, des ossements.

M. Félix Pasquier, alors archiviste de l'Ariège, fut présent à cette exploration, et, avec sa compétence accoutumée, émit l'avis que, d'après la forme du plan et le caractère de la bâtisse, c'est entre le onzième et le treizième siècle qu'il faut placer la date de la construction. Les murs, dont l'épaisseur est d'un mètre, sont construits avec des matériaux appareillés formant des assises régulières et unies par un mortier de chaux. On ignore à quelle époque a été rasé ce monument, dont on n'a gardé aucun souvenir dans le pays et dont il n'est fait mention dans aucun texte.

De quels événements cette tour a-t-elle été le théâtre ? Dans quelles circonstances a-t-elle été détruite de fond en comble ? Autant de problèmes aussi insolubles dans l'état actuel de nos documents d'archives que beaucoup d'autres dont l'explication satisferait au plus haut point la légitime curiosité de nos populations rurales, justement attachées à tout ce qui touche la vie de leurs ancêtres. Pour ne parler que d'une seule localité ariégeoise, quelle joie intense n'éprouveraient pas les laborieux et intelligents habitants du Merviel, gracieux village du canton de Lavelanet, célèbre par l'excellent vin de son terroir, bien connu et très apprécié des gourmets, si l'on pouvait reconstituer les origines lointaines, les fastes et le renversement, par les hordes sarrasines vraisemblablement, comme le dit une tradition très vivace, de leur vénérable église de Giffres, dont les derniers pans de murs, bravant encore l'assaut des tempêtes, présentent plus de deux mètres d'épaisseur ?

VIATOR.

Une Croix bien placée.

C'est avec une très vive satisfaction et une légitime fierté que nous relevons dans la liste des nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur le nom sympathique et glorieux entre tous de notre compatriote tarasconnaise et dévoué collaborateur et ami M. le docteur Félix Garrigou, l'éminent professeur d'hydrologie à la Faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse, fondateur et président d'honneur de notre Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, bienfaiteur insigne de notre musée départemental.

C'est la tardive et très méritée récompense due au labeur infatigable et fécond du savant qui, depuis plus d'un demi-siècle s'est consacré sans compter à l'hydrologie, cette science vitale dont l'utilité s'impose plus que jamais et dans laquelle il s'est fait une réputation mondiale. Grâce à ses efforts persévérants, la France, qui s'était laissée distancer de façon humiliante, au point de vue hydrologique, par l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, a repris avec éclat le rang supérieur qui lui revenait de droit sur ce point comme sur tous ceux qui constituent le domaine de la haute culture intellectuelle et de la civilisation intégrale dont elle fut et sera toujours le porte-drapeau incontesté.

Il n'y aura qu'une voix dans notre Ariège et dans tout le Midi pour ratifier l'heureuse nomination qui vient d'être faite sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique. Tout le monde dira que c'est une croix bien placée et bien gagnée.

Il nous est doublement agréable d'adresser ici nos bien sincères félicitations à M. le professeur Félix Garrigou.

LA RÉDACTION.

ÉPHÉMÉRIDES DE PAMIERS

16 août 1696. — « Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime J.-B. de Verthamon, Evêque et Seigneur en paréage de la ville de Pamiers, s'est rendu à l'Hôtel de ville dudit Pamiers à 2 heures après midy pour faire prêter le serment de fidélité ordonné par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 10 juillet dernier à Messieurs les Maire et Consuls, et le Seigneur Evêque étant monté sur les hauts sièges et assis sur un carreau qui avait été mis à l'angle des dits sièges, et le Maire s'étant assis à sa gauche et ensuite les Consuls qui tenaient le chaperon sur le bras, et après eux le Procureur du Roi et de la Communauté en robe et en bonnet carré se serait de même assis à la droite du Seigneur Evêque.

« Puis, après lecture de l'arrêt, le Maire s'étant mis à genoux devant le Seigneur Evêque, a prêté entre ses mains le serment de fidélité, les deux mains mises sur le Missel. Après lequel MM. de Lattes, Cazenave et Rongé, Consuls, ont prêté le même serment, ayant la livrée consulaire (chaperon) sur le bras, laquelle le Seigneur Evêque leur a mise sur l'épaule.

« Mgr l'Evêque s'étant levé, le Maire, les Consuls et le Procureur du Roi auraient accompagné le Seigneur Evêque jusqu'à la porte de la rue, d'où ils seraient rentrés dans l'Hôtel de ville, et les Consuls auraient continué d'accompagner le Seigneur Evêque dans son Palais épiscopal et jusqu'au bas de l'escalier. »

L'arrêt du Conseil d'Etat rappelait que la Seigneurie de la ville avait appartenu de tout temps aux Abbés de St-Antonin et aux Evêques de Pamiers qui l'avaient donnée en paréage aux Comtes de Foix et aux Rois de France leurs successeurs, que les Consuls avaient toujours prêté serment entre leurs mains ; que les Consuls avaient soulevé des difficultés en l'an 1660 et que l'Evêque de Caulet obtint contre eux un arrêt du Parlement de Toulouse du 7 avril de la même année ; il ajoute que le Maire perpétuel nommé en 1692 a voulu mal à propos refuser le serment à l'Evêque et l'exiger des Consuls, bien qu'il n'eût pas plus de droits que n'en avait le premier Consul, que d'ailleurs la prestation de serment entre les mains de l'Evêque est la seule chose qui lui reste des droits éminents qu'ils avaient sur la ville de Pamiers ; il ordonne enfin que le serment serait prêté par le Maire et les Consuls entre les mains du Seigneur Evêque, ou du Vicaire général si l'Evêque est absent, mais qu'auparavant les Consuls prêteront serment entre les mains du Maire.

Jules de LAHONDÈS.

A LA GLOIRE D'AX-LES-THERMES

*Les grilles aux balcons des villes sont trop claires,
Les chemins lumineux ont l'éclat des miroirs,
Tous les volets clos jusqu'au soir,
Maisons et rues ont des silences mortuaires.*

*Voici l'heure d'aller vers la fraîcheur des bois ;
Vers la verte douceur, mon Ax, de tes montagnes
Où les passants ont pour compagnes
Les chansons de la source et du merle narquois.*

*Et comme un vol d'oiseaux migrants, par familles,
Les étrangers viennent nicher sous tes toits gris.
De l'Ariège petit Paris,
Tes trottoirs sont fleuris de blondes jeunes filles,*

*Les ris, comme tes eaux, jaillissent de partout,
Du bord de tes villas, du fond de tes mansardes ;
Tes fenêtres sont babillardes.
La jeunesse chez toi fait des rêves de fou.*

*Et tous t'aiment, mon petit Ax, comme une femme
Très bonne, aux mots d'amour caressants et mielleux ;
Tes soirs d'été voluptueux
Savent si doucement vous envelopper l'âme,*

*Avec, dans leur zéphyr, l'arôme des sapins,
Avec le clair de lune au seuil vert des terrasses,
Et sur chacune de tes places
La plainte des violons sous des archets divins.*

*Les grilles aux balcons des villes sont trop claires,
Les chemins lumineux ont l'éclat des miroirs.
Voici l'heure d'aller revoir,
Ax bien-aimé, tes promenades séculaires :*

*Le Couloubret dont les enfants sont les oiseaux
Qui gazouillent, les uns sur le bras des nourrices,
D'autres, derrière les cerceaux,
Sous l'œil toujours craintif des mères protectrices.*

*Le Breilh blanc de soleil et, rangés sur le pont,
Quelques vieux, les derniers mis à la montagnarde ;
Et là-haut, face à l'horizon,
La Vierge qui guérit et les anges qui gardent.*

*Le Teich, parc coloré d'ombrelles et de fleurs,
Où les jeunes amants de volages maîtresses
Viennent au frisson des caresses
Mêler l'écho tremblant de la cascade en pleurs.*

*Le vieux chemin où les coiffes, au son des cloches,
Le dimanche matin descendent de partout,
De Sorgeat, de Prades, d'Ascou,
Blanches aux fronts brunis comme la neige aux roches.*

*La route d'Espagne où, petit avorton,
L'homme marche au-dessous des pierres menaçantes,
Vers les lacs où plantent leurs tentes
Les rêveurs à côté des gardeurs de moutons.*

*Les gais moulins avec leurs voix toujours égales,
Mais vieillottes au bord du grondement des eaux,
Dans les descentes des hameaux
Où vont d'un pas dormeur les ânes gris et sales.*

*Et les sentiers en escargot à travers bois,
Dans la bruyère et le chaud parfum des framboises
Avec la ferme au toit d'ardoise,
Où vibre bien la chute automnale des noix.*

*Pour toutes ces beautés tranquilles je délaisse
Le travail et le bruit fatigant des cités.*

*Salut Ax, village enchante,
J'arrive pour laver à l'air qui te caresse*

*Mes poumons chaque jour de poussière encrassés,
Et donner à mes yeux las des choses humaines
Qui sont si vite du passé,
Le décor éternel de tes cimes hautaines !*

J. GRATELOT-LEMERCIER.

CHARIVARIS

(SUITE)

Charivarié et battu. Jean Carretié n'était pourtant pas content ; il porta plainte et cette plainte, lui aussi, il l'adressa à l'Évêque.

Pourquoi à l'Évêque ? De nos jours, des faits semblables ne relèveraient que du tribunal de simple police ; mais l'Eglise, autrefois, voyait dans les charivaris une injure à la dignité et à la sainteté du sacrement du mariage ; elle les condamnait parce qu'ils ne pouvaient être faits « qu'au grand déshonneur des secondes nocces et au mépris de la Sainte Eglise qui les permet et les a toujours reçues, ce qui blesse encore la modestie si convenable aux chrétiens et si fort recommandée par saint Paul, et enfin ruine la justice et la charité puisqu'on force les personnes fiancées, par des actions outrageuses et violentes, à donner de l'argent sans autre fondement que celui d'un abus criminel et intolérable qui est d'autant plus grand et condamnable qu'il est plus ancien et qu'il expose pour l'ordinaire à des querelles, batteries, meurtres, desbauches et excès de bouche et engage à des restitutions qu'on fait jamais ».

C'était, en effet, une fort ancienne coutume que celle des charivaris. Déjà un concile tenu en 1448 sous le pontificat de Nicolas V condamnait ces sortes de clameurs ; et à vouloir s'amuser au petit jeu du charivari on ne risquait rien moins que de se voir excommunié. Je sais pas mal de gens à qui cette menace ne causerait aujourd'hui aucun effroi. Mais en était-il de même au dix-septième siècle ? Pour les habitants de Ganac, je l'ignore, encore que je présume fort (soit dit sans les blesser), que nombre d'entre eux ne fussent, déjà, assez émancipés pour ne point s'émouvoir outre mesure de semblables défenses ni de la perspective de pareils châtiments. En revanche je sais bien que dans une autre paroisse de l'Ariège, aux Allemans, ces menaces restaient quelquefois sans effet, si même elles n'étaient narguées ou tournées en ridicule. J'en veux pour preuve le récit suivant que nous tenons du curé même de cette paroisse.

(A suivre.)

E. PÉLISSIER,

Archiviste départemental de l'Ariège.

Les Archives de l'ancienne administration
des eaux et forêts, à Toulouse

La sollicitude de Colbert, qui s'étendait à tout, ne négligea pas une branche importante de la fortune publique, à laquelle l'extension des forces navales donnait une plus haute valeur. Les forêts du Royaume étaient livrées à l'abandon. Depuis les grandes tentatives d'administration unitaire entreprise par Saint Louis et par Philippe le Bel, de nombreuses ordonnances avaient réglé la conservation des richesses forestières ; mais l'avidité des possesseurs, le désordre et la confusion des droits féodaux et des droits d'usage, les usurpations des communes, l'absence de toute surveillance effective condamnaient les forêts à une destruction prochaine. MM. de Bezons et de Tubeuf, intendants de la Province de Languedoc, furent chargés en 1666, de préparer une réforme du régime forestier, de rechercher les titres disparus et de régler les droits si complexes qui servaient de prétexte au dépouillement des forêts. Pellot, intendant de Guyenne, qui fit sentir le premier la force du pouvoir central dans les vallées du Couserans et du Comminges, encore en proie aux mœurs indisciplinées et brutales du moyen âge, remplit les mêmes fonctions dans les territoires qui dépendaient,

au point de vue administratif et financier, des généralités de Bordeaux et de Montauban. Louis de Froidour, sieur de Sérizy, lieutenant général au bailliage de la Fère, et M. de Héricourt, conseiller au Présidial de Soissons, l'aiderent dans ses travaux et visitèrent les cantons forestiers. M. de Froidour parcourut les vallées montagneuses du Pays de Foix et du Couserans, sur lesquelles il a laissé de piquantes lettres écrites avec un esprit d'observation vif et sagace. Onze maîtrises particulières furent découpées dans la grande maîtrise de Toulouse, qui s'étendait entre les Pyrénées, l'Adour et la Dordogne, mais dont l'autorité n'était plus que nominale. Un département nouveau fut constitué, en 1667, avec le Pays de Foix, et des lettres patentes, données à Saint-Germain en Laye, le 7 mars 1671, établirent à Pamiers le siège de cette nouvelle maîtrise des eaux et forêts. Elle comprenait les bois de tout l'ancien Comté, à l'exception de ceux du Donnezan et de quelques bois de Prades, de Montailou et d'Ascou, qui se débitaient par la rivière d'Aude et qui furent rattachés à la maîtrise de Quillan, et de plus, les bois de la judicature de Rieux et de la Châtellenie de Saint-Julien, qui étaient en deça de la Garonne; ceux de la Châtellenie de Roquefixade et ceux du diocèse de Mirepoix, qui s'étendaient jusqu'à la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Ariège et celui de l'Aude, en un mot tous les bois qui se transportaient par l'Ariège et par le Salat (1).

Les lettres patentes relatives à la création de cette nouvelle maîtrise qui a rendu d'immenses services à notre pays sous l'ancien Régime, furent publiées officiellement à Pamiers, le 12 août 1671, en présence des syndics des diverses communautés qui possédaient des forêts ou des droits d'usage. M. de Terssac, seigneur de Vernajoul, fut le premier titulaire des fonctions de maître particulier.

De nos jours, l'Administration centrale des forêts forme une Direction générale du Ministère de l'Agriculture. Elle a pour chef le ministre de l'Agriculture. Le Conseil d'administration se compose d'un directeur général, vice-président, et de trois administrateurs. Le service extérieur est divisé en 32 arrondissements forestiers, dirigés chacun par un Conservateur des eaux et forêts.

Le 18^e arrondissement, dont Toulouse est le siège, comprend les départements de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de l'Ariège.

La circonscription ariégeoise comprend trois inspections : *Inspection de Foix-Est*, qui embrasse les cantons des Cabannes, d'Ax-les-Thermes et de Quérigut, et se subdivise en deux cantonnements : Ax-les-Thermes et Quérigut ; *Inspection de Foix-Ouest*, formée par la partie de l'arrondissement de Foix non comprise dans l'Inspection précédente et par l'arrondissement de Pamiers ; elle se subdivise en deux cantonnements : Foix et Tarascon ; *Inspection de Saint-Girons*, comprenant tout l'arrondissement de ce nom et subdivisée en trois cantonnements ayant pour chefs-lieux : Saint-Girons, Castillon et Seix.

L'Administration des eaux et forêts est chargée :

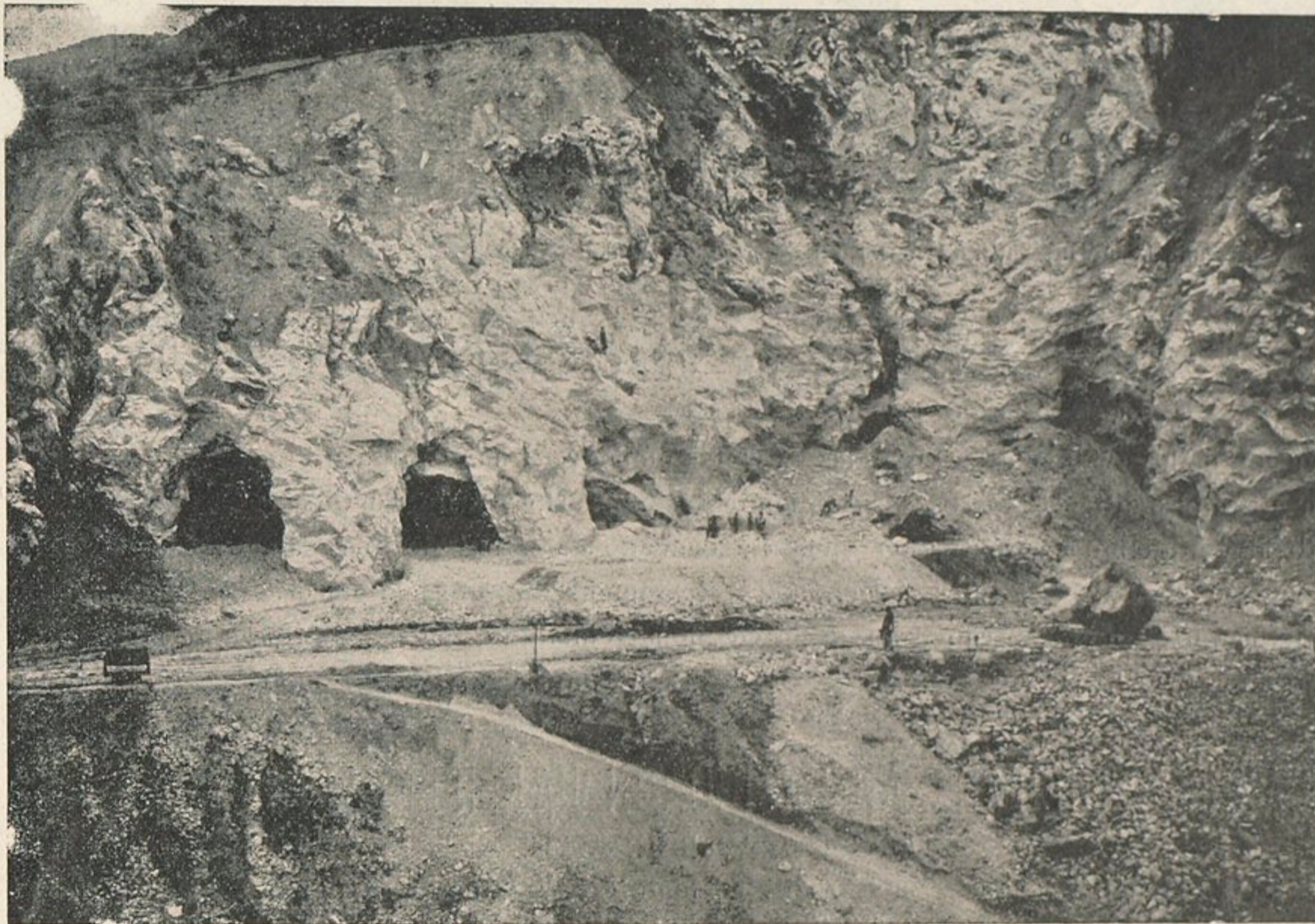
- 1^o De toutes les opérations qui concernent la régie des forêts qui appartiennent à l'Etat. Elle procède aux adjudications des coupes de bois ; elle fait opérer, sous la surveillance de ses agents, tous les travaux qui se rattachent à la conservation et à l'amélioration du sol forestier ;
- 2^o Elle exerce les mêmes fonctions dans toutes les forêts communales qui sont déclarées par décret soumises au régime forestier ;
- 3^o Elle a droit de contrôle sur les forêts particulières, en ce sens qu'elle peut mettre obstacle au défrichement des bois dont la conservation peut être reconnue utile au point de vue de l'intérêt général ;
- 4^o Elle est chargée, par les lois des 28 juillet 1860, 10 juin 1863 et 4 avril 1882, du recensement et du gazonnement des montagnes non seulement pour les terrains qui appartiennent à l'Etat et aux communes, mais encore pour toutes les propriétés particulières qui se trouvent dans des zones déterminées dont le reboisement est jugé nécessaire pour prévenir les inondations ;
- 5^o De la surveillance, de la police et de l'exploitation de la pêche dans les

cours d'eau navigables et flottables non canalisés, qui ne se trouvent pas dans les limites de la pêche maritime, ainsi que de la surveillance et de la police de la pêche dans les rivières, ruisseaux et cours d'eau non navigables ou flottables. (Décret du 7 novembre 1896) ;

6^o De l'étude des projets et de l'exécution des travaux d'utilisation agricole des eaux dans les régions forestières ou pastorales. (Décret du 1^{er} juillet 1897.) (1)

Les archives de l'ancienne Administration des eaux et forêts sont conservées à Toulouse, au Palais de Justice avec celles de l'ancien Parlement ; elles forment deux sections : la première comprend les documents qui ont été produits de 1668 à 1671, lors de la réformation forestière dirigée par M. de Froidour.

On y trouve les registres contenant les arrêts rendus par la Commission de réformation ; les titres justificatifs qui furent versés aux débats et visés dans les arrêts sont enfermés dans des sacs numérotés. Il existe un réper-



ARIGNAC — Un carrière de gypse.

toire de cette collection où l'on a dressé la nomenclature de toutes les pièces.

La seconde section, rangée dans une salle spéciale, se compose des registres et des liasses provenant de la juridiction de la *Table de marbre* et des maîtrises inférieures. Il existe également un répertoire pour cette section, qui a un caractère purement judiciaire ou administratif.

Ce n'est pas seulement pour l'administration forestière que les fonds constitués par M. de Froidour présentent de l'intérêt ; ils sont aussi précieux pour l'histoire du Languedoc et de la Gascogne. En effet, pour faire valoir leurs droits et combattre ceux de leurs rivaux, les parties produisaient des chartes de coutumes municipales, des accords féodaux entre seigneurs et vassaux.

Dans l'exposé des arrêts, M. de Froidour a donné un état descriptif des forêts qui étaient en cause. On peut ainsi se rendre compte de ce qu'étaient les forêts du Midi au dix-septième siècle et établir une comparaison avec la situation à notre époque, si on en juge par ce qui existe en particulier dans les vallées de l'Ariège et du Salat. On constate que, depuis Louis XIV, il y a plutôt aggravation qu'amélioration dans l'état forestier. Ainsi, dans le département de l'Ariège, avant les traités de commerce, soixante-deux forges à la catalane étaient en plein exercice, épuisant les forêts pour leur entretien ; aujourd'hui les forges sont éteintes, mais l'industrie pastorale s'est développée au grand détriment des montagnes boisées.

Les arrêts rendus par M. de Froidour intéressent l'administration, l'histoire, le droit, l'économie politique ; ils n'ont jamais été étudiés dans leur ensemble, il n'en a jamais été publié qu'un nombre très restreint. En 1891, à Bordeaux, lors du Congrès de l'Association pyrénéenne, un vœu fut émis pour que ce recueil fût l'objet d'une étude, et, s'il y avait lieu, d'une publication plus ou moins complète, suivant l'importance des actes.

M. de Froidour a été un administrateur de premier ordre ; jusqu'à pré-

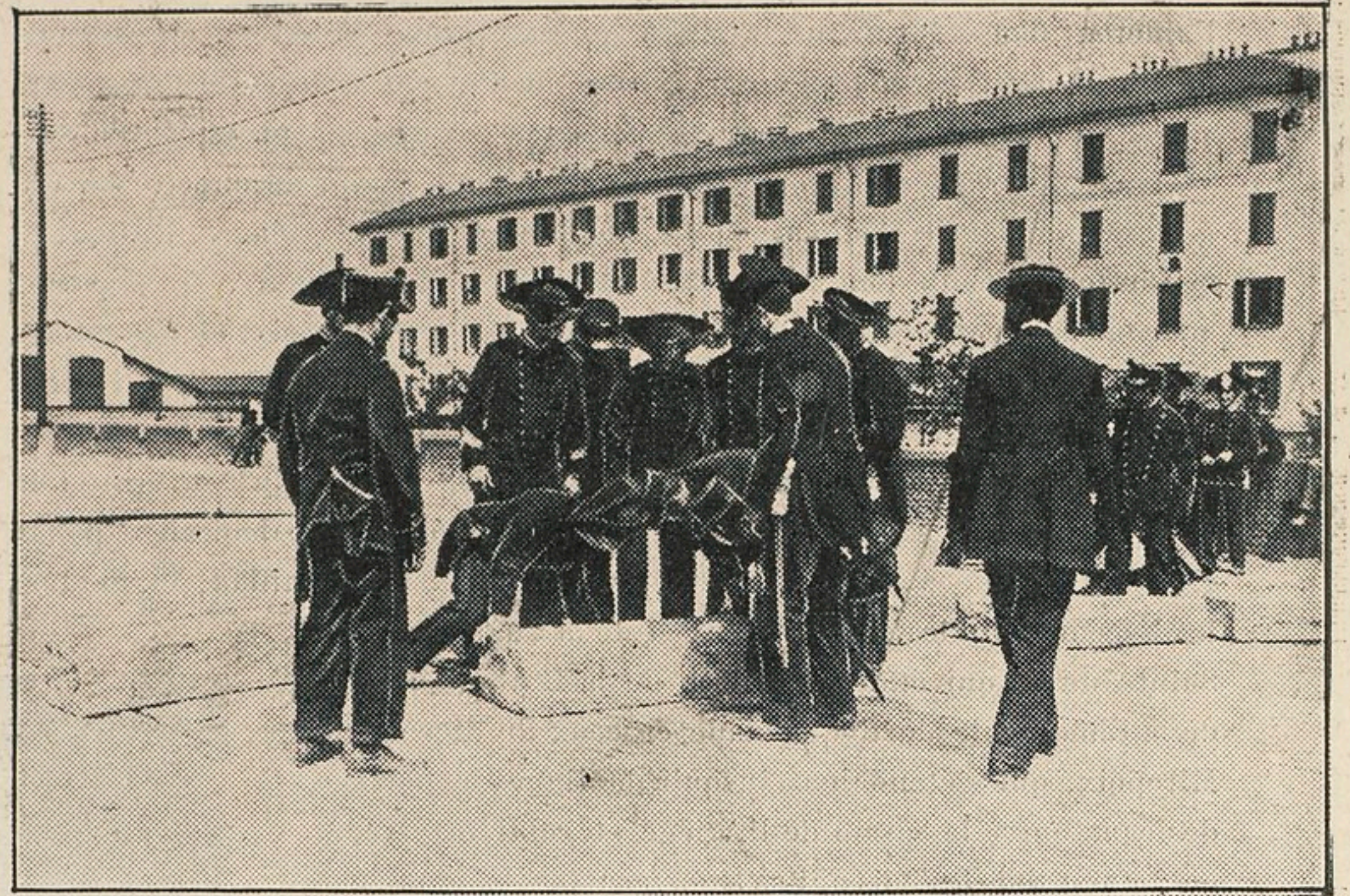
(1) Cf : Annales de Pamiers, par M. J. de Lahondès, tome II, pp. 195, 6, 7.

(1) Voir *Annuaire de l'Ariège*, partie administrative. (J. Fra, directeur-gérant.)

◊ ◊ Tumultueuse Grève générale à Milan ◊ ◊



Meeting de grévistes dans le nouveau Parc, près de l'Union Syndicaliste.



Carabinieri enlevant les pierres mises par les grévistes sur les rails du tramway.

sent on ne lui avait consacré que des travaux sommaires; mais aujourd'hui on lui rend meilleure justice. L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, mit, il y a quelques années, son éloge au concours. M. Paul de Castéran remporta un prix, et tout récemment, le testament du réformateur des eaux et forêts, a été retrouvé aux archives départementales de la Haute-Garonne.

Georges BAZIN.

A AX-LES-THERMES, AU CASINO, UN BAL D'ENFANTS

PREMIER TABLEAU

Grâce au soleil revenu, Ax se remplit, est plein, à la grande satisfaction des hôtels, des chalets et maisons de location. Sur le *Couloubret*, le Casino flambant neuf, développe sa grande terrasse; son vaste hall, ses salles de théâtre et de jeu, où, de jour comme de nuit, se presse la foule des touristes et des baigneurs.

Aujourd'hui, la Direction, par une affiche placardée dans la ville, a annoncé qu'elle donnait dans la salle du théâtre un bal d'enfants et un goûter approprié. J'ai pensé que l'*Ariège Pittoresque* devait être représentée à cette gracieuse fête, et j'en reviens, enchanté d'avoir pris ma part de ce plaisir enfantin. C'est si agréable d'oublier un instant ses cheveux blancs! Elle est si douce la pensée qu'on a eu la chevelure noire, la bouche rose, les yeux brillants de ce garçonnet qui tournoie follement là, enlacé à cette jolie blondinette de huit ans!

Ils sont là tous et toutes, par centaines, dans leurs costumes de toutes formes et de toutes couleurs, rayonnant, éclatant de joie sous les yeux de leurs grandes sœurs et de leurs mamans, qui, de leur côté, rayonnent à la vue de leur allégresse et de leur bonheur. C'est qu'elles aussi se souviennent: elles aussi, à leur heure, ont dansé dans ces petits bals blancs!

Organisée et conduite par la très gracieuse dame du sympathique Directeur, la petite fête a parfaitement réussi. Et ce n'est pas un plaisir mince pour ceux qui, comme moi, ont eu la curiosité d'y assister, d'avoir vu se saluer amicalement de nobles dames, des mères, qui, l'instant d'avant, ne se connaissaient pas, et s'embrasser, des enfants, si joyeux tout à l'heure et maintenant attristés par la séparation.

Mais, rassurez-vous, mes mignons: j'ai entendu une personne de la Maison dire que la Direction a été si satisfaite du succès de la fête, qu'elle se propose de la renouveler.

Que ne ferait-on pas pour les enfants! J'allais oublier le clou de la joyeuse agape: une bambine de deux ans au plus, joufflue, potelée, toute en faeettes, toute rose dans sa jolie robe de dentelles, a tourné, sans arrêt, sans lassitude avec son cavalier, un garçonnet de sa taille, au milieu de l'allégresse générale et des applaudissements. Olivier Metra, dans sa *Valse des roses*, n'a pas entrevu ces deux boutons, dont les pétales allaient s'entrouvrir aux premières lueurs du jour. — Je les ai vus là.

Toussaint NIGOUL.

Ax-les-Thermes, 10 août 1913.

APRÈS LA MOISSON

*Maintenant la glaneuse a rempli sa corbeille
Et revient lentement à travers le sillon,
S'arrêtant en chemin lorsque passe une abeille
Ou qu'elle entend le cri du babillard grillon.
Elle admire, elle écoute et, soudain, elle rêve.
Dans son âme craintive un doute s'est glissé;
C'est pour tous les mortels que le soleil se lève,
Mais est-ce bien pour tous que les blés ont poussé?
Mon Dieu! Toi, qui fais croître et protèges la gerbe,
Permetts que notre voix n'implore pas en vain!
Bénis cette moisson! Fais que le blé superbe
A chacun, ici-bas, donne sa part de pain!*

C. GARNIER.

L'Élevage du Cheval dans le Biros

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Le Biros, l'une des plus belles vallées castillonnaises, réalisa, jadis, pendant des siècles, les plus heureux succès dans l'élevage du cheval. Cet élevage, aujourd'hui presque totalement disparu, comme l'a constaté avec regret M. Jules de Terssac, président de la Société d'agriculture de l'Ariège, dans le remarquable discours prononcé par lui au dernier concours agricole de Castillon, cet élevage donna longtemps le cheval nerveux, étoffé, à tête un peu busquée, que ne dédaignaient point, d'après certaines traditions, les anciens chevaliers porteurs de lourdes armures. Le haras de Marbré, en Biros, passe en effet pour avoir fourni au roi François I^{er} le cheval qu'il montait à la bataille de Pavie, et ce monarque aurait même écrit au capitaine du Pac, de Marbré, directeur du haras, qu'il ne devait la vie qu'à la vigueur de son cheval. Au début du siècle passé, ce précieux manuscrit existait, paraît-il, encore, puisqu'il fut relaté dans une étude du cheval du Biros que publia notre compatriote le chevalier Artaud. Cette étude, introuvable aujourd'hui, doit cependant exister dans quelque vieille bibliothèque du canton de Castillon, et il serait vivement à souhaiter qu'elle fût mise à la disposition de la Société d'agriculture de l'Ariège, où on se préoccupe à bon droit de l'histoire agricole du passé. Sa lecture encouragerait sûrement quelques éleveurs à essayer la reconstitution d'une race qui, aujourd'hui, aurait encore sa place sur le marché des chevaux où l'on recherche des sujets aptes aux charrois légers de la culture en même temps qu'au service de la voiture.

LE COUSERANAIS.

Échos Ariégeois

Mariages. — Nous sommes heureux d'apprendre le prochain mariage de notre excellent ami M. Auguste Hache, avocat à Foix, avec Mlle Renée Romanet, fille de M. Bertrand Romanet, notaire honoraire à Toulouse, et de Mme, née Bouillon.

Ce mariage unit deux des plus honorables familles du Midi. A Foix, la famille de la jeune fiancée est depuis longtemps avantageusement connue : M. Bertrand Romanet, son père, a été secrétaire du préfet de l'Ariège, et son oncle, M. Romanet, contrôleur général de l'armée, a été sous-intendant militaire en résidence à Foix, avant d'être secrétaire général de la Présidence de la République.

Qu'il nous soit permis de présenter nos plus respectueuses félicitations aux familles Romanet et Hache et nos meilleurs et plus sincères vœux de bonheur aux fiancés. R. C.

— Nous enregistrons avec joie le prochain mariage de Mlle Augustine Benoît, l'excellente et très distinguée fille de notre ami M. Benoît, ancien maître d'hôtel, avec M. Marcel Macé, négociant à Paris. Nos vœux les plus sincères de prospérité aux futurs époux.

— Avec les mêmes vœux nous signalons les prochains mariages de Mlle Adeline Clastres, de Montoulieu, avec M. Jean Maury, employé des postes à Foix; de Mlle Marguerite Gabarre, de Foix, avec M. Lucien Azzolini, comptable à Monaco; et de Mlle Rauzy, institutrice à Pradettes, avec M. Roche, instituteur adjoint à Pamiers, récemment nommé au poste double de Sainte-Suzanne.

— Mardi, en l'insigne église cathédrale de Mirepoix, Monseigneur Jérôme-Martin Izart, évêque de Pamiers, Couserans et Mirepoix, a donné la bénédiction nuptiale, comme Sa Grandeur avait daigné le faire, naguère, à l'égard d'une de ses sœurs, à Mlle Suzanne Rascol, fille de notre distingué et savant ami M. le docteur Rascol et à son digne époux M. le docteur Donnezan, de Perpignan.

Nos sympathies les plus cordiales aux deux excellentes familles et nos souhaits les plus ardents de parfait bonheur aux nouveaux époux.

Nécrologie. — Nous enregistrons avec une très vive douleur le décès, à l'âge de 73 ans, de notre cher compatriote appaméen, M. François Fajolle, ancien matelot, qui fut, pendant quarante-deux ans, soit comme chantre, soit comme sacristain, l'intègre et fidèle serviteur de la Cathédrale Saint-Antoine et des vénérables chanoines de cette Eglise-Mère du Diocèse. Rompu aux cérémonies liturgiques et en pénétrant le sens supérieur, il ne vivait que pour le sanctuaire illustré par tant de prélats éminents et enrichi des précieuses reliques de l'Apôtre-Martyr, patron de la ville et du diocèse de Pamiers. Dans l'exercice de ses modestes et pourtant si importantes fonctions où il sera très difficilement remplacé, il fut un de ces types légendaires dont les grands âges de la foi nous ont transmis le poétique et émouvant souvenir. Les nombreuses générations sacerdotales qui l'ont vu à l'œuvre, ne l'oublieront pas, et la ville de Pamiers, fidèle entre toutes aux traditions du passé, l'associera longtemps, dans son culte pieux, aux Doumène, aux Séguéla, aux Fériés, aux Bayle, aux Delmas, aux Cabibel, aux Cesses, aux Dorio, aux Gilis, aux Peyre, aux Joffres, aux Roussel, etc., qui faisaient si sympathique et si populaire figure sous les voûtes sombres et recueillies des édifices sacrés que l'on considérait à bon droit, alors, comme les vraies maisons de famille. L'histoire étant un perpétuel recommencement, il est sûr et certain, beaucoup d'indices le prouvent, qu'après les déconcertants égarements de notre époque troublée, on reviendra d'instinct aux belles habitudes et aux louables pratiques qui procuraient la paix et le bonheur aux individus et aux collectivités. Nous le désirons de tout cœur, en déposant sur la tombe à peine fermée de notre si digne et si regretté ami François Fajolle, l'hommage très sincère de notre vénération. Eugène DESROCHERS.

Cérémonie pontificale. — Le « Bulletin paroissial d'Ax-les-Thermes » nous apprend que demain, fête de l'Assomption, les offices, célébrés avec une extraordinaire solennité dans l'antique église Saint-Vincent, seront présidés par Sa Grandeur Mgr Piquemal, évêque auxiliaire d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur, notre éminent compatriote mirapicien. Le soir, à 8 heures, aura lieu la procession traditionnelle au pittoresque sanctuaire de Notre-Dame d'Ax.

Nos compatriotes. — M. L. Lafont de Sente-



M. DEPERDUSSIN, constructeur d'aéroplanes.

nac, ingénieur-agronome, fils du conseiller à la Cour d'appel de Toulouse, vient d'être reçu élève-officier à l'Ecole nationale des Haras.

— Le jeune Pierre Moulis, fils du négociant bien connu de la rue Villefranche à Saint-Girons, vient de conquérir brillamment son diplôme de fin d'études à l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse.

— Parmi les jeunes gens admissibles aux épreuves orales de l'examen pour l'Enregistrement, nous relevons avec plaisir les noms de M. Déjean, Faurons et Piquemal, anciens élèves du Collège de Saint-Girons.

— Nous sommes heureux d'enregistrer le succès scolaire de M. Sarda Fernand, élève de l'Ecole d'apprentis mécaniciens pour la marine, au Havre. Ce jeune homme a été classé deuxième dans sa division composée de dix-neuf élèves et premier dans son examen de passage en seconde année. Il a obtenu la médaille de sa classe. Nos félicitations à l'élève et à son père, chef comptable à la gare du Midi à Saint-Girons.

Nouvelles militaires. — M. Fouchet, chef de bataillon, passe du 59^e régiment d'infanterie, au 4^e zouaves.

M. Mir, chef de bataillon, passe du 105^e au 59^e régiment.

Gendarmerie. — M. Boy, brigadier à pied, aux Cabannes, est promu sur place maréchal des logis de gendarmerie.

Concours d'agrégation. — Le jury de l'agrégation de l'enseignement secondaire « Langue et littérature espagnoles », a proposé, le 10 août, pour l'admission définitive, notre distingué compatriote et ami M. Gaspard Delpy, élève de l'Ecole normale supérieure. Ancien élève du lycée de Foix, M. Gaspard Delpy, dont le frère aîné est médecin-major au 132^e, à Reims, est le fils de notre excellent ami M. Delpy, l'ancien et très estimé directeur du cours complémentaire de Tarascon-sur-Ariège.

Nos plus sincères félicitations au nouvel agrégé.

Médaille commémorative de 1870-71. — Nous apprenons avec plaisir que par décret du 28 juillet 1913, M. François Cassé, cordonnier à Foix, ancien soldat à la garde nationale mobile de l'Ariège, et M. Ville, receveur municipal de la ville de Foix, viennent de recevoir la médaille commémorative de 1870-71.

Douanes. — La Chambre de commerce de l'Ariège, invitée à dresser ses propositions pour l'établissement de la liste sur laquelle doivent être choisis les industriels et les négociants adjoints aux commissaires experts, chargés de l'examen des contestations en douane, a désigné à M. le ministre du commerce :

M. Baudon de Mony, ingénieur civil, industriel à Châteaueu-Verdun, Paul Amilhat, marchand de draps à Pamiers; Joseph Caunes, industriel,

vice-président de la Chambre de commerce à Saint-Girons.

Subvention. — L'*Officiel* publie la loi portant répartition du fond de subvention affecté aux dépenses des départements qui, à raison de leur situation financière, doivent recevoir une allocation sur les fonds généraux du budget.

Elle porte à 131,600 francs la somme à allouer à notre département.

Greffe de Saint-Lizier. — Par décret du 1^{er} août, M. Camille-Louis-Marie Tixier a été nommé greffier de la justice de paix du canton de Saint-Lizier, en remplacement de M. Galy, démissionnaire.

Suppression d'office. — L'office notarial de Rimont, dont M. Laffort était titulaire, a été supprimé par un décret du 26 juillet dernier.

Mutualité. Les récompenses honorifiques ci-après ont été accordées :

Médailles de bronze. — MM. Baby (Paul), vice-président de la société Saint-Roch, à Foix; Clanet (Louis-Frédéric), trésorier de la société Saint-Vincent à Ax-les-Thermes; Mme Delpy (Marie-Jeanne-Joséphine), vice-présidente de mutualité scolaire de Lavelanet; M. Malou (Frédéric), président de la société de Saint-Volusien, à Foix; M. Raoux (Antoine-Auguste), mutualiste, à Foix.

Mentions honorables. — David (Jules), secrétaire adjoint de la société Saint-Volusien, à Foix; Labatut (Marcelin), trésorier de section de la société la Protection mutuelle des employés et ouvriers des chemins de fer de France et des colonies, à Foix; Rouzaud (Jean-Baptiste-Jérôme), trésorier de la société Saint-Esprit, à Bélesta; Saint-Alary (Paul-Léon), trésorier de la mutualité scolaire des écoles de l'arrondissement de Saint-Girons, à Saint-Girons.

Fêtes de Foix. — L'appel fait aux fuxéens par le comité provisoire des fêtes a enfin été entendu et lundi soir on a pu procéder à la création du bureau définitif ainsi constitué :

Président : M. Figarol, administrateur des colonies; vice-présidents : MM. Jean Gadrat et Alexandre Bonnemaison; secrétaire : M. Henry Troy; trésorier : M. Camille Séguéla.

Après un échange de vues entre les différents membres de la commission et du bureau, on décide de commencer immédiatement les souscriptions. Le comité espère que les fuxéens auront à cœur de répondre à son appel en réservant leur meilleur accueil aux commissaires quêteurs. (*Communiqué.*)

Colonie de vacances. — Lundi, 11 août, à 12 h. 47, la colonie de vacances Notre-Dame de Toulouse, est arrivée à Saint-Girons, drapeau déployé et clique en tête.

Les petits colons, au nombre de soixante, sont logés, la plus grande partie, à l'école libre des garçons (B. F. A.) et l'autre partie, dans les locaux de l'externat des jeunes filles.

De Saint-Girons, où ils villégiatureront jusqu'au 11 septembre, les jeunes toulousains accompliront, sous la surveillance de M. Auriol, directeur, de nombreuses excursions dans nos montagnes et les environs.

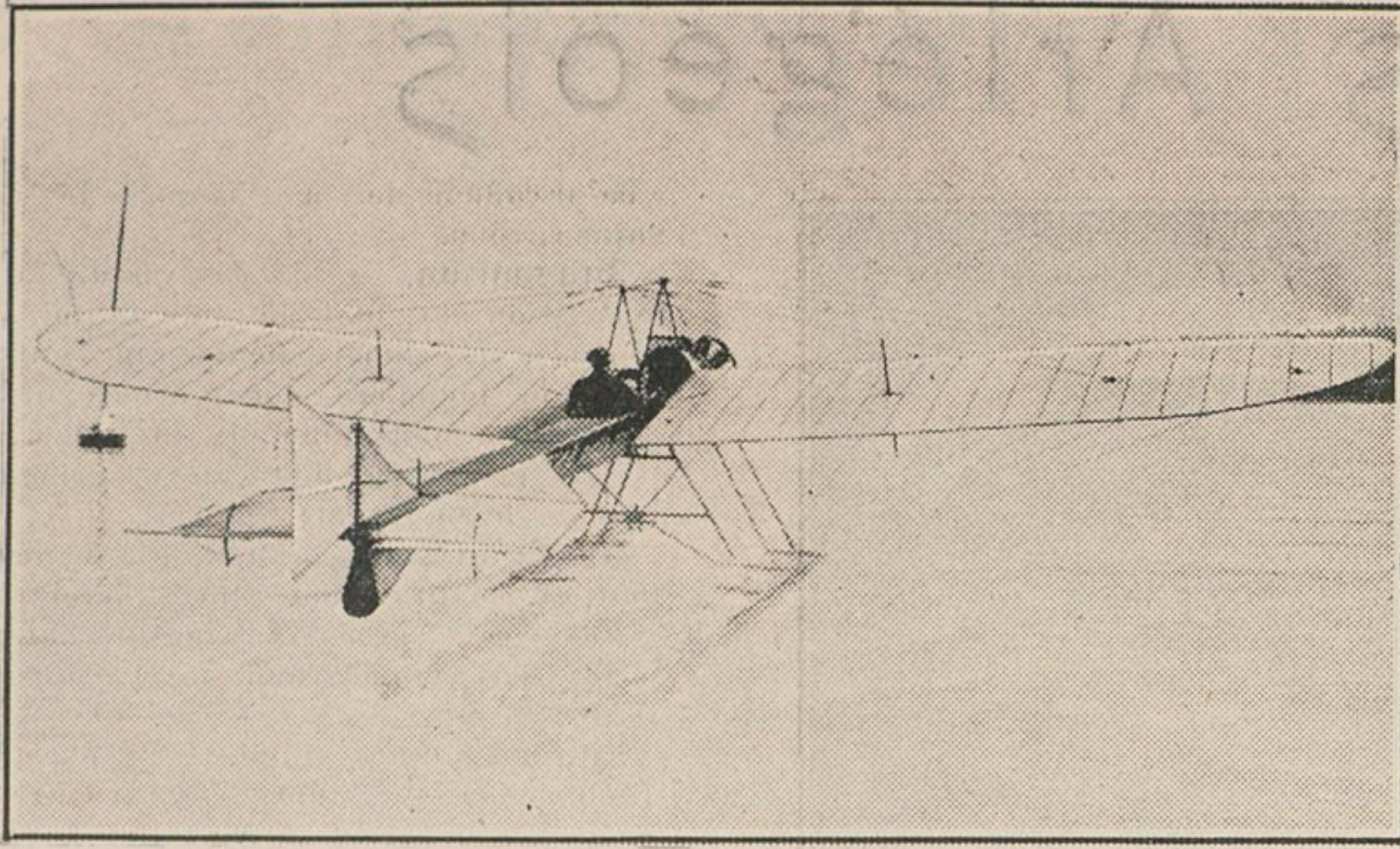
L'incorporation de la classe de 1913. — L'administration de la Guerre a décidé que la publication des tableaux de recensement aurait lieu le 24 août; dix jours plus tard, commencera la tournée des conseils de revision qui se terminera le 10 novembre.

L'incorporation de la classe 1913 aura lieu le 30 novembre.

De passage à Foix. — M. Dujardin-Beaumez, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, était mercredi dernier de passage à Foix. Il a longuement visité la ville et il a même daigné la trouver pittoresque. M. Henry, préfet de l'Ariège, s'est fait son aimable cicerone.

Stade fuxéen. — Le Stade fuxéen vient d'admettre au sein de son comité les organisateurs de la *Veuve Joyeuse*, représentée à Foix, à l'occasion des fêtes de 1911, et qui ont bien voulu apporter à notre jeune société leur appui financier. Le reliquat des recettes effectuées à cette occasion a été intégralement versé à la caisse du Stade qui voit ainsi ses ressources s'accroître de 600 francs. C'est là, de la part des donateurs, un geste aussi généreux que désintéressé dont on ne saurait trop les louer.

Le S. F., qui déjà l'année dernière a su conquérir la sympathie de tous, se propose de faire cette



MÉTIER D'HYDROAÉROPLANES A GENÈVE (9 août) — Un départ de GARBERO.

année des merveilles. Scindé en quatre sous-commissions, à la tête desquelles se trouvent MM. A. Séguéla, A. Soulié, F. Séguéla, Astre, Labelle, Dumas, Bouniol, Godart, Bastit, Duthil, Fra, J. Marrot et *tutti quanti*, le comité s'est assuré la location d'un terrain admirablement situé aux portes de la ville; des ouvriers vont bientôt le clôturer et y placer des estrades, toutes choses qui, certes, demanderont un effort financier considérable. Mais comment hésiter devant l'engouement des Fuxéens? D'autant plus que le « quinze » qui bientôt défendra nos couleurs, n'aura, à tous les points de vue, rien à envier à ses devanciers.

On ne peut que réussir avec de telles énergies et de tels dévouements. Exprimons le vœu que tous les Fuxéens viennent en foule apporter dans les matches futurs, en même temps que leur concours pécuniaire, le concours non moins précieux de leurs encouragements au Stade dont la devise est celle de « *Toco-y se gausos* ».

Championnat cycliste de l'Ariège. — Le 24 août sur le parcours Foix, Ax-les-Thermes et retour, doit se courir le grand championnat de l'Ariège organisé par la maison P. Périès, cycles et autos, rue du Pont-de-Foix. Cette course nous réserve des surprises tant au point de vue des coureurs engagés qu'à celui des primes offertes.

Nous avons appris, en effet, que le premier prix affecté à la course sera une bicyclette Rochet, valeur 260 francs, offerte par la maison P. Périès, agent de cette marque.

De nombreux prix de valeur seront en plus affectés à cette course qui promet d'être des plus brillantes.

La liste complète des prix sera publiée très prochainement.

Tramways électriques du Castillonnais. — La Compagnie des tramways électriques de l'Ariège a procédé, vendredi 8 août, aux essais du prolongement de la ligne du tram de Bordès à Sentein.

Ces essais ont été très satisfaisants. On nous assure que l'ouverture de la dite ligne, pour le transport des voyageurs et du minerai, aura lieu dans un délai rapproché.

Le remède secret. — A propos de la demande en révision du procès de l'infortunée Mme Lafarge, morte à Ussat-les-Bains et inhumée au cimetière d'Ornolac, on a beaucoup parlé de « remèdes secrets ».

Consultez Littré, il donne du mot « secret » une définition défiant l'équivoque : « Qui n'est pas divulgué, que l'on tient caché... »

Or, en jurisprudence pharmaceutique, on appelle « remède secret » celui qui est uniquement composé de substances officinales et portant sur l'étiquette l'indication exacte de sa composition.

Un nouvel impôt sur les bois. — On sait que l'impôt prend aujourd'hui le maigre revenu de nos bois, quelquefois même un peu plus. Voilà maintenant que le fisc veut faire supporter aux bois une charge nouvelle, sous forme de taxe sur les garde-chasse : ce qu'il y a de plus fort, c'est que la Chambre des députés vient de voter cette taxe, à raison de 20 francs pour un garde, et de 40 francs pour tout garde en sus. On compte, paraît-il, beaucoup sur les 500.000 francs que de ce chef vont payer nos bois, pour combler le déficit de 4 à 500 millions, que présente notre budget.

C'est, dit-on, le plaisir de la chasse que l'on

vent taxer : mais ce sont les bois qui paieront. Il est clair que les locataires de chasses tiendront compte du montant de la taxe et diminueront d'autant le prix de leur fermage.

Cette taxe atteindra durement nombre de propriétaires de bois, particuliers ou communes, qui louaient la chasse de leurs bois à un prix souvent minime, et trouvaient là une atténuation légère à la mévente.

Que la mévente cesse, que l'écorce, qui aujourd'hui ne paie même plus la main d'œuvre, revienne à un prix rémunérateur grâce à la répression des fraudes sur les cuirs, les bois paieront volontiers, sous la forme qu'on voudra, les impôts nécessités par les besoins du budget, dans la même mesure que les autres biens productifs de revenus, mais en l'état actuel toute charge nouvelle imposée aux bois est une véritable spoliation.

Espérons que nos sénateurs, qui ont une première fois repoussé cette taxe inique persisteront dans leur résolution et qu'à la Chambre, le groupe forestier saura manifester son existence en protestant avec énergie.

Gustave COSTE,
Président du Syndicat du Midi.

Tramway d'Oust à Aulus. — Sur la proposition de M. Cabaup et après les explications données par lui, la Chambre de Commerce de l'Ariège, considérant que la Ligne du tramway d'Oust à Aulus a été concédée le même jour que la ligne de Saint-Girons à Castillon, c'est-à-dire le 13 juillet 1907;

Que les formalités d'expropriation sont terminées;

Que les pièces d'enquête ont été déposées le 19 juillet 1913 et que la construction de la ligne est terminée à l'exception des gares d'Aulus et d'Ercé;

Emet le vœu que la construction de ces deux gares soit activée pour que la ligne d'Oust à Aulus soit livrée à la circulation dans le plus bref délai.

Suicide à Montségur. — Le nommé Couquet, ancien boulanger, âgé d'une soixantaine d'années, a été trouvé par sa femme pendu au grenier. Le malheureux jouissait d'une assez belle aisance. On se perd en conjectures sur les motifs de ce suicide qui a vivement impressionné le village de Montségur et les villages voisins.

Au port de Marterat — M. Emilio Rio, représentant aux Cortès de la province de Lérida (Espagne), se trouvait, ces jours derniers, de passage à Ustou avec une suite nombreuse, pour se rendre au port de Marterat dont l'altitude est de 2.000 mètres environ.

Un ingénieur distingué accompagnait le député espagnol qui se propose de créer une route carrossable dans la direction du port d'Ustou. Partant des bourgades de l'extrême frontière, la nouvelle voie permettrait d'aboutir aux étangs de Flamizelles, situés sur le versant espagnol et à une petite distance du col. Ces lacs sont très poissonneux lorsque ceux situés sur le versant français ne possèdent pas une seule truite.

Cette entreprise ne peut qu'être encouragée. Le trafic journaliers s'en trouverait naturellement accru et le nouveau tracé deviendrait un raccourci de la grande route des Pyrénées qui va s'effectuer.

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations au vaillant député de la province de Lérida pour sa louable initiative. C'est un achèvement naturel vers le pont de Marterat et la municipalité

d'Ustou ne pourra que saisir cette occasion pour permettre aux touristes de se rendre sur nos montagnes si pittoresques par un chemin praticable durant la belle saison.

Office régional de commerce extérieur à Toulouse. — La Chambre de commerce de Toulouse fait appel aux concours des Chambres de commerce du Sud-Ouest pour créer à Toulouse un Office régional de commerce extérieur. Cette organisation irait provoquer les initiatives dans la région, indiquer aux industriels les divers points du monde vers lesquels ils pourraient avec profit envoyer leurs marchandises, ainsi que les droits de douane qu'elles auraient à subir. Ces renseignements obtenus, interviendrait l'Office des transports, dont la création est due en grande partie à l'initiative de la Chambre de commerce de Foix. Il fournirait aux intéressés toutes les indications de transports nécessaires pour que les marchandises puissent aller de l'usine chez le client de l'étranger avec le minimum de frais.

La Chambre de commerce de l'Ariège s'engage à participer au fonctionnement du nouvel organisme jusqu'à concurrence de 100 francs par an.

L'affaire de l'Hospitalet. — On sait qu'il y a quelques jours le cambusier Benito, dit *Lacoterie*, tira un coup de revolver sur un de ses anciens clients, le nommé Billas. Benito avait pris la fuite. Selon la rumeur publique, il se serait réfugié en Andorre. On a acquis en ce moment la certitude que Benito, craignant, à cause d'une première condamnation, la justice française, est rentré en Espagne.

Noyés. — Jeudi matin, les employés de la grande minoterie de La Cagne, à Pamiers, en nettoyant la grille de la turbine, ne furent pas peu surpris de retirer de l'eau un cadavre.

Le docteur Rambaud appelé en toute hâte ne put que constater le décès.

Dans la journée on put établir, par des papiers trouvés dans une de ses poches, l'identité du cadavre. C'est un nommé Jean Lapenne, âgé de 67 ans, mendiant ambulancier. On suppose que, trompé par l'obscurité, il sera tombé pendant la nuit dans le canal du Calvaire et aura été roulé par les eaux jusqu'au moulin.

Le bruit aurait même couru, mais rien n'est venu le confirmer, qu'il aurait été jeté à l'eau à la suite d'une rixe.

— Dimanche, un jeune homme de 16 ans, M. G. Vergé, natif de Varilhes, et employé comme ouvrier chez M. Goubert, ferblantier, à Pamiers, partit de chez son patron en déclarant qu'il allait se baigner dans l'Ariège. Vers 6 heures du soir, des personnes qui se promenaient sur le bord de l'eau, au quartier du Foulon, trouvèrent des vêtements abandonnés. C'étaient ceux du malheureux Vergé qui ne reparut pas chez son patron.

Lundi matin des recherches entreprises dans le lit de l'Ariège amenèrent la découverte du corps, un peu au-dessus de la chaussée de Caillou. Immédiatement retiré de l'eau, il fut porté à l'hospice et de là dirigé sur Varilhes où il a été inhumé.

— Ces jours derniers, au Mas-d'Azil, on a trouvé dans l'Arize, au quartier de Brillant, le cadavre en putréfaction d'un vieillard dont la disparition avait été constatée depuis quelques semaines. Y a-t-il crime, suicide ou accident? Cette dernière hypothèse est la plus probable.

Grave accident. — Vendredi, vers 4 heures de l'après-midi, M. Roussel, limonadier à Roquefort-de-Bas, venu à Lavelanet pour faire des provisions, a été victime d'un grave accident. La jument qu'il conduisait, quelque peu ombrageuse, s'emballa et la voiture buta contre une charrette à bœufs, à hauteur du café Nadal.

Son fils et lui furent jetés bas de la voiture. L'enfant eut le pied gauche sérieusement endommagé. Quant à M. Roussel, relevé et transporté pharmacie Bedeil, on constata une grave blessure à la tête. M. Gadrat, docteur, donna les premiers soins et le blessé fut transporté en voiture à Roquefort.

L'état de M. Roussel serait assez inquiétant. Nous espérons cependant enregistrer bientôt le complet rétablissement de notre ami.

Accident mortel. — Sur les terres de la métairie d'Aulot, à Saint-Girons, le jeune Pierre Vigneaux, âgé de 13 ans, était monté sur un prunier. Pendant qu'il cueillait des fruits, son pied ayant glissé le long d'une branche, le malheureux enfant tomba sur le sol, la tête la première. Il fut relevé dans un état tellement grave que, treize heures après l'accident, il est mort après avoir enduré d'horribles souffrances.

Marche des Trains de Voyageurs à partir du 25 Juin 1913

Ligne de Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes.

DÉPARTS					DÉPARTS										
TOULOUSE-MAT.	4 55	7 11	8 10	9 6	13 40	17 26	AX-LES-THERMES	4 30	8 12	12 23	14 50	17 22	17 43		
Halte de Ste-Agne..	5 5	7 21	»	»	9 15	13 49	17 35	Halte de Castelet...	»	»	8 19	12 29	»	»	17 50
Portet-St-Simon...	5 15	7 31	»	»	9 26	13 59	17 45	Luzenac-Garanou...	4 42	8 33	12 40	15 3	»	»	17 59
Halte de Pinsaguel..	5 19	7 35	»	»	9 30	14 3	17 49	Les Cabannes.....	4 53	8 44	12 51	15 14	»	»	18 10
Pins-Justaret...	5 26	7 43	»	»	9 37	14 10	17 56	Ussat-les-Bains....	5 4	8 57	13 1	15 26	17 53	18 23	
Venerque-le-Vernet.	5 34	7 53	»	»	9 45	14 18	18 4	Tarascon.....	5 15	9 10	13 11	15 37	18 4	18 38	
Miremont.....	5 41	8 »	»	»	9 52	14 25	18 12	Mercus.....	5 23	9 19	13 19	15 45	»	»	18 46
Auterive.....	5 51	8 11	»	»	10 3	14 36	18 23	St-Paul-St-Antoine..	5 32	9 29	13 28	15 54	»	»	18 55
Cintegabelle.....	6 »	8 20	»	»	10 12	14 45	18 33	Foix (Arrivée...)	5 43	9 40	13 39	16 4	18 25	19 6	
Saverdun.....	6 13	8 33	»	»	10 23	14 58	18 45	Foix (Départ...)	5 57	9 55	13 47	16 15	18 32	19 20	
Vernet-d'Ariège...	6 23	8 42	»	»	10 33	15 8	19 6	H. de St-Jean-de-V..	6 5	10 3	13 55	16 23	»	»	19 28
Pamiers.....	6 45	9 1	9 29	10 54	15 27	19 26	Varilhes.....	6 12	10 13	14 3	16 32	18 42	19 41		
Halte de Verniolle..	6 52	9 8	»	»	11 1	15 34	19 33	Halte de Verniolle..	6 21	10 23	14 12	16 42	»	»	19 50
Varilhes.....	7 1	9 17	»	»	11 10	15 42	19 42	Pamiers.....	6 37	10 43	14 28	17 1	18 57	20 10	
H. de St-Jean-de-V..	7 8	9 24	»	»	11 17	15 49	19 49	Vernet-d'Ariège...	6 49	10 53	14 40	17 11	»	»	21 22
Foix (Arrivée...)	7 15	9 31	9 47	11 24	15 56	19 58	Saverdun.....	7 2	11 3	14 56	17 22	»	»	20 35	
Foix (Départ...)	7 30	—	9 52	11 35	16 6	20 10	Cintegabelle.....	7 15	11 14	15 9	17 34	»	»	20 47	
St-Paul-St-Antoine.	7 41	—	»	»	11 46	16 17	20 22	Auterive.....	7 29	11 24	15 23	17 54	»	»	21 4
Mercus.....	7 50	—	»	»	11 54	16 25	20 31	Miremont.....	7 38	11 32	15 32	18 13	»	»	21 13
Tarascon.....	8 2	—	10 16	12 6	16 37	20 44	Venerque-le-Vernet.	7 51	11 39	15 41	18 21	»	»	21 21	
Ussat-les-Bains....	8 11	—	10 24	12 13	16 44	20 52	Pins-Justaret.....	8 »	11 47	15 50	18 30	»	»	21 30	
Les Cabannes.....	8 22	—	»	»	12 24	16 55	21 5	Halte de Pinsaguel..	8 8	11 54	15 58	18 37	»	»	21 38
Luzenac-Garanou...	8 34	—	»	»	12 39	17 6	21 16	Portet-St-Simon...	8 14	11 59	16 3	18 43	»	»	21 43
Halte de Castelet...	8 43	—	»	»	17 15	21 25	Halte de Ste-Agne...	8 26	»	16 15	18 53	»	»	21 55	
AX-L-THERMES Arr.	4 49	—	10 50	12 50	17 21	21 31	TOUL. MAT. Arr.	8 37	12 15	16 25	19 3	19 57	22 5		

Ligne de Saint-Girons à Foix.

DÉPARTS				DÉPARTS				
SAINT-GIRONS..	5 45	9 17	17 42	FOIX.....	7 40	14 50	16 3	20 10
Lescure.....	6 »	9 32	17 57	Baulou.....	7 53	15 4	16 16	20 24
Rimont.....	6 8	9 40	18 5	Halte de Cadarcet..	7 59	15 11	16 22	20 31
Castelnau-Durban..	6 19	9 54	18 17	La Bastide-de-Sérou.	8 12	15 27	16 35	20 48
Halte de Ségalas...	6 26	9 58	18 24	Halte de Ségalas...	8 20	15 35	16 43	20 56
La Bastide-de-Sérou.	6 39	10 11	18 35	Castelnau-Durban..	8 27	15 46	16 51	21 5
Halte de Cadarcet..	6 49	10 24	18 45	Rimont.....	8 36	16 »	17 »	21 16
Baulou.....	6 56	10 28	18 52	Lescure.....	8 43	16 11	17 7	21 24
FOIX..... Arr.	7 10	10 42	19 5	St-GIRONS... Arr.	8 56	16 25	17 20	21 38

Ligne de Boussens à Saint-Girons.

DÉPARTS					DÉPARTS							
BOUSSENS.....	7 57	14 45	14 26	16 27	20 11	SAINT-GIRONS... 5 3	9 10	14 17	16 42	17 50	20 14	
Mazères-sur-le-Salat	8 8	11 55	14 36	16 38	20 22	Halte de St-Lizier..	5 8	9 15	14 22	16 47	17 57	»
Salies-du-Salat...	8 18	12 44	14 43	16 46	20 29	Halte de Caumont..	5 17	9 23	14 30	16 56	18 11	»
His-Mane-Touille..	8 25	12 10	14 55	16 53	20 41	Prat-et-Bonrepaux..	5 25	9 31	14 38	17 14	18 24	20 29
Halte de Castagnède.	8 31	12 16	»	16 59	20 47	Halte de Lacave...	5 32	9 37	14 44	17 21	18 33	»
Halte de Lacave...	8 36	12 21	»	17 4	20 53	Halte de Castagnède.	5 37	9 42	14 49	17 26	18 40	»
Prat-et-Bonrepaux..	8 43	12 27	15 6	17 11	20 59	His-Mane-Touille..	5 43	9 48	14 58	17 34	18 49	20 40
Halte de Caumont..	8 52	12 35	»	17 19	21 7	Salies-du-Salat... 5 51	9 56	15 6	17 43	18 59	20 46	
Halte de St-Lizier..	9 1	12 43	»	17 28	21 16	Mazères-sur-le-Salat.	5 58	10 3	15 15	17 53	19 10	20 53
St-GIRONS... Arr.	9 5	12 47	15 20	17 32	21 20	BOUSSENS... Arr.	6 7	10 11	15 23	18 3	19 25	21 1

Ligne de Bram à Lavelanet

DÉPARTS					DÉPARTS						
BRAM.....	7 42	8 2	15 2	16 28	18 48	LAVELANET... 5 27	—	5 50	10 33	15 49	
Montréal.....	7 52	8 19	15 1	16 37	18 59	Laroque-d'Olmes.. 5 34	—	6 10	10 40	15 56	
Cailhau.....	8 11	8 27	15 22	16 45	19 8	Le Peyrat..... 5 43	—	6 38	10 47	16 4	
Belvèze.....	8 22	8 35	15 31	16 53	19 28	Sainte-Colombe... 5 49	—	6 58	10 56	16 13	
Bellegarde.....	8 31	8 44	15 43	17 2	19 43	Rivel-Montbel... 5 56	—	7 12	11 3	16 20	
H. de Lignairolles.	8 39	8 52	15 54	17 10	19 55	Chalabre..... 6 5	—	7 45	11 14	16 35	
Moulin-Neuf.....	8 45	9 7	16 7	17 15	20 27	Camon..... 6 14	—	8 2	11 24	16 45	
Lagarde.....	9 15	16 15	—	20 35	Lagarde..... 6 20	—	8 20	11 32	16 53		
Camon.....	9 23	16 23	—	20 43	Moulin-Neuf... 6 29	7 37	9 10	11 51	16 39	17 16	
Chalabre.....	9 35	16 34	—	20 55	H. de Lignairolles.	6 36	7 44	»	11 58	16 47	17 23
Rivel-Montbel...	9 42	16 41	—	21 2	Bellegarde..... 6 44	7 52	9 36	12 7	17 4	17 33	
Sainte-Colombe...	9 50	16 49	—	21 10	Belvèze..... 6 54	8 2	10 8	12 19	17 20	17 45	
Le Peyrat.....	10 »	16 59	—	21 20	Cailhau..... 7 1	8 8	10 23	12 25	17 28	17 53	
Laroque-d'Olmes..	10 7	17 7	—	21 29	Montréal..... 7 9	8 16	10 45	12 33	17 37	18 2	
LAVELANET Arr.	10 13	17 13	—	21 35	BRAM..... Arr.	7 17	8 24	10 59	12 47	17 48	18 12

Ligne de Moulin-Neuf à Pamiers

DÉPARTS					DÉPARTS						
MOULIN-NEUF... 5 21	8 53	9 10	17 25	20 23	PAMIERS..... 6 42	10 46	—	15 32	19 30		
Mirepoix..... 5 34	9 2	9 22	17 45	20 38	Carlaret (Le)..... 6 52	10 57	—	15 47	19 40		
Halte de Coutens.. 5 41	—	9 29	17 53	20 46	Halte de St-Amadou.	6 58	11 4	—	15 53	19 46	
Rieucros..... 5 48	—	9 36	18 5	20 54	Les Pujols-Ariège.. 7 3	11 9	—	16 3	19 51		
Les Pujols..... 5 55	—	9 43	18 18	21 2	Rieucros..... 7 10	11 16	—	16 15	19 58		
Halte de St-Amadou.	6 »	—	9 48	18 24	21 7	Halte de Coutens... 7 17	11 23	—	16 23	20 5	
Carlaret (Le)..... 6 6	—	9 54	18 35	21 15	Mirepoix..... 7 26	11 34	16 25	16 40	20 12		
PAMIERS... Arr.	6 15	—	10 3	18 46	21 26	MOULIN-NEUF Arr.	7 34	11 42	16 35	16 50	20 24

Tramways électriques de l'Ariège. — Ligne de Saint-Girons à Castillon.

Saint-Girons. Dép.	5 25	9 40	13 40	17 50	Castillon. Départ.	7 35	10 50	15 20	19 »
Lambèze-Monté..	5 30	9 45	13 45	17 56	Audressein... 7 38	10 53	15 23	19 3	
Lambèze..... 5 35	9 53	13 50	18 3	Arrou-Cescau... 7 44	10 57	15 27	19 7		
Auber..... 5 39	9 58	13 54	18 8	Alas..... 7 49	11 1	15 32	19 11		
Moulis..... 5 44	10 3	13 59	18 14	Engomer..... 7 57	11 5	15 37	19 15		
Luzenac..... 5 52	10 11	14 7	18 21	Luzenac..... 8 10	11 13	15 49	19 23		
Engomer..... 6 »	10 24	14 15	18 34	Moulis..... 8 17	11 20	15 55	19 30		
Alas..... 6 4	10 29	14 19	18 39	Auber..... 8 21	11 25	16 »	19 35		
Arrou-Cescau... 6 8	10 33	14 23	18 43	Lambèze..... 8 26	11 30	16 5	19 40		
Audressein..... 6 13	10 38	14 28	18 48	Lambèze-Monté.. 8 33	11 35	16 10	19 45		
Castillon. Arrivée.	6 15	10 40	14 30	18 50	Saint-Girons. Arr.	8 40	11 40	16 15	19 50

Marche des trains de voyageurs de la ligne de Tarascon à Auzat à partir du 1^{er} novembre 1912

	Dép.	Dép.	Dép.	Dép.
Tarascon-sur-Ariège.....	8 45	13 45	17 »	20 50
Saint-Roch (halte).....	8 48	13 48	17 3	20 53
Sabart (halte).....	8 27	13 27	17 12	21 2
Niaux (halte).....	8 40	13 40	17 25	21 45
Capoulet.....	8 49	13 49	17 34	21 24
Junac (halte).....	8 53	13 54	17 38	21 28
Laramade.....	9 »	14 »	17 45	21 35
Cancenès (arrêt facultatif)	9 12	14 12	17 57	21 47
Cabre (halte).....	9 22	14 22	18 7	21 57
Vicdessos.....	9 28	14 28	18 13	22 3
Pont de Vicdessos (halte).	9 30	14 30	18 15	22 5
Auzat..... Arrivée	9 35	14 35	18 20	22 40

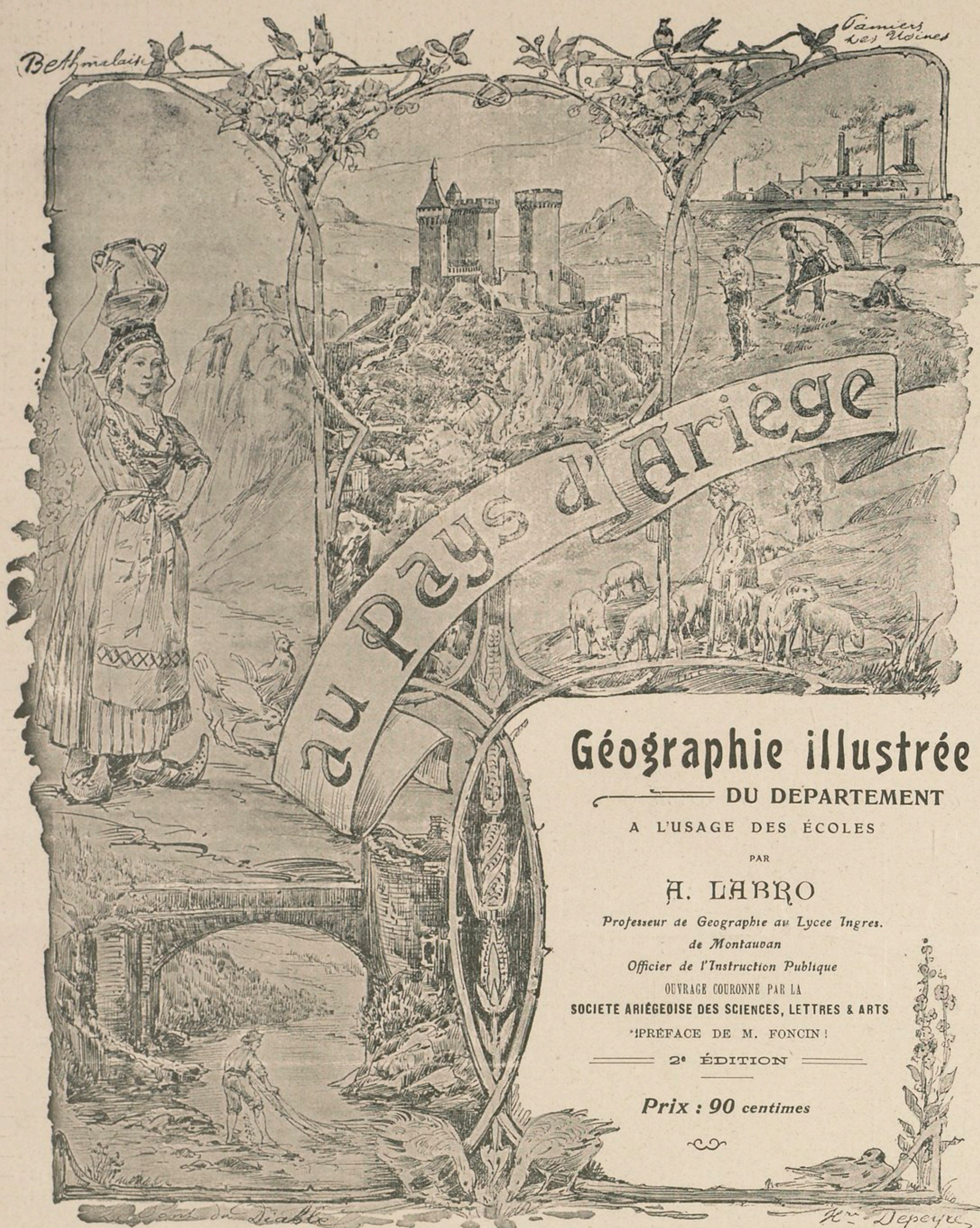
	Dép.	Dép.	Dép.	Dép.
Auzat.....	6 21	11 16	14 53	19 »
Pont de Vicdessos (halte)	6 27	11 21	14 59	19 6
Vicdessos.....	6 30	11 24	15 1	19 9
Cabre (halte).....	6 39	11 33	15 10	19 18
Cancenès (arrêt facultatif)	6 47	11 41	15 16	19 26
Laramade.....	6 58	11 53	15 27	19 37
Junac (halte).....	7 4	11 58	15 34	19 43
Capoulet.....	7 9	12 3	15 39	19 48
Niaux (halte).....	7 17	12 11	15 47	19 56
Sabart (halte).....	7 30	12 24	15 58	20 9
Saint-Roch (halte).....	7 39	12 33	16 7	20 18
Tarascon..... Arrivée.	7 41	12 35	16 8	20 20

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU SUD-OUEST

Marche des trains

Ligne de Carbonne au Mas-d'Azil

DÉPARTS				
Carbonne.....	7 15	11 10	19 30	15 40
Rieux.....	7 23	11 23	19 43	15 53
Montesquieu-V..	7 47	11 47	20 5	16 9
Thouars.....	7 56	11 56	20 14	—



Géographie illustrée

DU DEPARTEMENT

A L'USAGE DES ÉCOLES

PAR

H. LABRO

Professeur de Géographie au Lycée Ingres.
de Montauban

Officier de l'Instruction Publique

OUVRAGE COURONNÉ PAR LA

SOCIÉTÉ ARIÉGEAISE DES SCIENCES, LETTRES & ARTS

PREFACE DE M. FONCIN!

2^e ÉDITION

Prix : 90 centimes

Nous prévenons nos lecteurs que la 2^e édition de cet ouvrage vient de paraître et que nous pouvons satisfaire à toutes les demandes d'achat.

Scierie Mécanique
D. LESTEL
FOIX
BOIS DE CONSTRUCTION
Charpente, Menuiserie, Ebénisterie, Parquet

La Photographie Nicollier
PAMIERS AVENUE DE LA GARE
Exécute les Portraits en tous genres et dimensions avec le cachet artistique qui en fait sa réputation.
Prix très modérés, même pour les travaux d'amateur, toujours finis avec soin.

REPRÉSENTATION COMMERCIALE
Cyprien TOULZA
CASTILLON-EN-COUSERANS (Ariège)
VINS SUPÉRIEURS
PROVENANT DIRECTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ
Vins fins, Liqueurs de Marque, Huiles et Savons, Dépot de Bières et Limonades de Marque
PRIX SPÉCIAUX A NOS ABONNÉS

A toutes les personnes soucieuses d'être servies en produits de choix, aux prix les plus avantageux,
la Maison NIQUET Frères
A SALON DE PROVENCE
offre ses HUILES, SAVONS et CAFÉS.
Ecrivez de suite pour le tarif spécial.
AGENTS ACTIFS DEMANDÉS
Conditions exceptionnelles.

EAU MINÉRALE NATURELLE
Ferrugineuse, Arsénicale, Silicieuse
D'AYER
SOURCE PONTAUT
Véritable eau de table recommandée par les docteurs Garrigou, Malfilâtre, Soueix, Cazeneuve, Ducros, Biros, Cousture, Maurette, Bordreuil, etc., contre les affections intestinales, gastro-entérites, anémie, etc.
Nombreuses attestations. — Dépôt général et renseignements, Photo L'AURÉ, Saint-Girons (Ariège).

CRÉDIT LYONNAIS
AGENCE DE FOIX
Rue Théophile-Delcassé

Location de Compartiments de Coffres-Forts
AU MOIS OU A L'ANNÉE
PAIEMENT ET DELIVRANCE DE LETTRES DE CREDIT
ESCOMPTE & RECouvreMENTS
ORDRES DE BOURSE

BOIS DE CONSTRUCTION
SAPIN, CHÈNE, ETC.
Usines de la Forge et de la Ville
J.-B. ROUZAUD
BÉLESTA

Spécialité de Lainages des Pyrénées
Maison ARASSE
Avenue Théophile-Delcassé — AX-LES-THERMES
Soieries, Dentelles Espagnoles
Corsets des meilleures marques
Lingerie, Flanelles, etc.
MAISON PRINCIPALE A LAVELANET

LE BAIN VARECH
Direction et Administration :
67-69 rue Saint-Jean — 67-69
CAEN
Téléphone 4-40

La Mer chez soi
L'efficacité des bains de mer et de varech, pour les enfants, ont attiré l'attention du monde savant sur la possibilité, surtout pour les nouveaux-nés, d'avoir la mer chez soi.
Cela était tentant; aussi, une pléiade de botanistes et de chimistes se sont-ils associés en un commun effort pour résoudre ce problème; le résultat de leurs efforts est, il fallait s'y attendre, des plus merveilleux: ils sont arrivés à dessécher, par de nouveaux procédés, les espèces de varech les plus riches en iode; aucun des sels contenus dans le varech n'est évaporé, et il suffit de plonger le "Bain Varech" dans l'eau bouillante pour que tous les principes se développent et que l'odeur marine se dégage, donnant l'illusion d'avoir la mer chez soi. Les émanations d'iode et d'iodure de sodium, combinées aux chlorures et monosulfures de sodium et de potassium que contient le varech, en font le seul bain fortifiant indispensable à tous les nouveaux-nés.
Nous avons à ce jour plus de 800 pharmaciens en France qui vendent notre Bain Varech, mais pour vous éviter des démarches, la direction du Bain Varech se met à votre entière disposition pour vous envoyer franco, par postal domicile, une boîte de dix Bains Varech (ce qui représente 20 bains pour un enfant) pour la somme de 11 francs.
Au cas où vous n'auriez pas de baignoire, nous avons traité un très gros marché avec une des premières fabriques de baignoires, ce qui fait que nous pouvons vous livrer franco, à domicile, une jolie baignoire d'enfant, en zinc premier choix, pour la somme de 10 francs.
Adressez un mandat de 11 francs sans la baignoire ou 21 francs avec la baignoire au directeur du Bain Varech, 67-69, rue Saint-Jean, Caen.